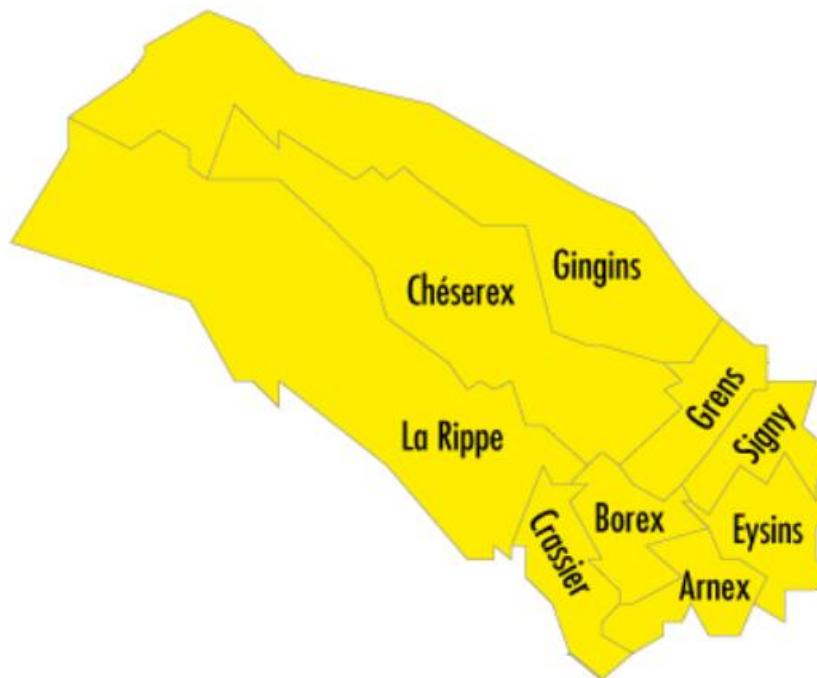


VD-ASBO : RAPPROCHEMENT DES COMMUNES ASSE ET BOIRON



VD-ASBO-ES : RAPPORT STRATEGIQUE

Etabli à l'intention : des Autorités des communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy-Avenex

Neuchâtel, juin 2013

AUTEURS :

Compas Management Services

Dr Gilles A. Lécho

Cinthia Tellenbach

July Schaffter

Case postale 2029

CH-2001 Neuchâtel

Tél. 032 730 16 00

gilles.lecho@compas-management.ch

APPUI SCIENTIFIQUE :

Institut de hautes études en administration publique

Prof. Nils Soguel

Julie Silberstein

Mouline 28

CH-1022 Chavannes/Lausanne

Tél. 021 557 40 50

nils.soguel@idheap.unil.ch

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES FIGURES	4
LISTE DES ABREVIATIONS	5
CONDENSE	6
1 INTRODUCTION	8
2 AXE D'ANALYSE DEVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT	10
3 AXE D'ANALYSE FINANCES	13
4 AXE D'ANALYSE OPINION PUBLIQUE ET IDENTITE LOCALE	16
5 AXE D'ANALYSE PRESTATION-DECISION	19
6 AXE D'ANALYSE PRESTATION-PRODUCTION.....	22
7 RECOMMANDATION D'UNE OPTION STRATEGIQUE	25
7.1 Méthodologie	25
7.2 Combinaison ASBO-9 : Neuf communes Asse et Boiron.....	28
7.3 Combinaison ASBO-7 : Communes Asse et Boiron sans Arnex-sur-Nyon ni La Rippe	31
7.4 Synthèse – Recommandation stratégique	34
8 ANNEXES	36
8.1 Tableaux détaillés des notations, par prestation	36

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2-1 : Résultats synthétiques pour l'axe Développement	11
Tableau 3-1 : Résultats synthétiques pour l'axe Finances	14
Tableau 4-1 : Résultats synthétiques pour l'axe Opinion publique et identité locale.	17
Tableau 5-1 : Résultats synthétiques pour l'axe Prestation-décision.....	20
Tableau 6-1 : Résultats synthétiques pour l'axe Prestation-production	23
Tableau 7-1 : Résultats de l'algorithme de décision – Combinaison ASBO-9	29
Tableau 7-2 : Résultats de l'algorithme de décision – Combinaison ASBO-7	32
Tableau 8-1 : Notation prestation par prestation de l'axe Prestation-décision	37
Tableau 8-2 : Notation prestation par prestation de l'axe Prestation-production.....	42

LISTE DES FIGURES

Figure 7-1 : Formulation d'une option stratégique → forme et périmètre.....	25
Figure 7-2 : Formulation d'une option stratégique → prestations concernées.....	26
Figure 7-3 : Formulation d'une option stratégique → lignes de force.....	27
Figure 7-4 : Prestations concernées par une agglomération	30
Figure 7-5 : Principales lignes de force – Combinaison ASBO-7.....	33

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Abréviation	Signification
al.	Alinéa
ARN	Commune d'Arnex-sur-Nyon
art.	Article
ASBO	Communes Asse et Boiron
ASFico	Autorité de surveillance des finances communales du Canton de Vaud
BOR	Commune de Borex
BSM	Biens, services et marchandises
CHE	Commune de Chésereux
Copil	Comité de pilotage
CRA	Commune de Crassier
Dr	Docteur
EYS	Commune d'Eysins
GIN	Commune de Gingins
GRE	Commune de Grens
Idheap	Institut de hautes études en administration publique
LC	Loi vaudoise sur les communes
LFusCom	Loi vaudoise sur les fusions de communes
Mmes	Mesdames
moy.	Moyenne
MP	Moyenne pondérée
Prest.	Prestation
Prof.	Professeur
Pts	Points
RH	Ressources humaines
RIP	Commune de La Rippe
SIG	Commune de Signy-Avenex
VD-ASBO-EP	Rapprochement des communes Asse et Boiron Enquête auprès du Corps électoral. Septembre 2012

CONDENSÉ

Contexte. Le présent document fait suite au rapport d'enquête auprès du corps électoral remis en septembre 2012 aux autorités des communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Chéserey, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy-Avenex, regroupées sous l'appellation « communes Asse et Boiron ». Il ressort de cette enquête que les habitants des communes Asse et Boiron sont favorables à un renforcement de la collaboration intercommunale (avec cependant une quasi parité favorable/défavorable pour Chéserey). Au niveau de la forme de collaborations (collaborations étendues ou fusions), à Borex, Crassier, Eysins, Gingins, Grens et Signy-Avenex, les fusions sont davantage soutenues que les collaborations étendues alors que, dans les communes d'Arnex-sur-Nyon, Chéserey et La Rippe, le constat est inversé. Sur cette base, le Comité de pilotage décide de réaliser une étude stratégique permettant de définir la **forme** (fusion, agglomération, collaboration étendue, collaboration ponctuelle), le **périmètre** (neuf communes, sous-ensembles) et les **lignes de force** (grandes orientations – attentes, craintes, problèmes résolus) d'un rapprochement intercommunal entre les communes Asse et Boiron.

Axe développement et rayonnement. Un rapprochement intercommunal entre tout ou partie des neuf communes sous revue est susceptible de déboucher sur des perspectives de développement améliorées. Ceci grâce à une amélioration du poids politique permettant de **mieux défendre ses intérêts**, à **l'amélioration de la capacité à réaliser des mouvements stratégiques** (grands projets) et au **renforcement de la capacité de conduite** (recrutement des autorités). Par contre, les synergies d'un rapprochement semblent moins évidentes en termes d'**aménagement du territoire** (peu de marge de manœuvre des communes) et de **communauté de destin** entre les communes sous revue. Sur ce dernier point et pour plusieurs communes sous revue, le destin économique et démographique de la commune d'Eysins est considéré plus proche de celui de la Ville de Nyon que de celui des communes Asse et Boiron.

Axe Finances. L'analyse de la situation financière des neuf communes sous revue montre une **compatibilité financière relative** (pour l'ensemble des communes)... mais tout de même suffisante dans la perspective d'un processus de rapprochement pouvant aller jusqu'à une fusion. La compatibilité des situations financières des communes sous revue peut s'appuyer sur des **forces fiscales** et des **coefficients d'imposition** similaires, des **marges d'autofinancement** compatibles, d'une **qualité des infrastructures** semblable et d'un **impact positif sur la péréquation financière**. Au titre des « incompatibilités relatives », il convient de relever les appréciations liées à la **dette nette** par habitant.

Axe opinion publique et identité locale. L'analyse de l'opinion publique et de l'identité locale montre une forte compatibilité résultant de sensibilités politiques perçues comme assez proches et de positions plutôt similaires par rapport aux enjeux sociétaux actuels. Ainsi, **l'issue du vote** est similaire dans toutes les communes sous revue pour 12 votations fédérales sur 20 et pour 6 votations cantonales sur 10. L'orientation politique desdites communes semble également relativement proche. Sur une échelle de 0% (extrême gauche) à 100% (extrême droite), les **centres de gravité politique** des communes sous revue se situent entre 52.7% et 62.4% au niveau fédéral et entre 52.3% et 61.4% au niveau cantonal. Par contre, concernant **la communauté de vie**, la compatibilité est moins marquée... les populations desdites communes se mélangeant semble-t-il assez modérément les unes aux autres.

Axe Prestation – décision. L'analyse de l'axe Prestation-décision met en évidence des **besoins et attentes** relativement similaires, ce qui permet une prise de décision commune et unique. Le **besoin de coordination** semble également avéré puisqu'une prise de décision coordonnée permettrait une légère augmentation du bien-être des citoyens (prise de décision plus efficace). Par contre, la situation en matière **d'effets de débordement** montre qu'actuellement, les communes sous revue ne constituent pas un périmètre intégré en termes de consommation de prestations communales. De plus, il apparaît que le nombre de prestations pour lesquelles une coordination/collaboration dans la prise de décision améliorerait le niveau de bien-être varie fortement d'une commune à l'autre (entre 10 prestations à Grens à seulement 3 prestations à La Rippe et 2 à Arnex-sur-Nyon !).

Axe Prestation – Production. L'analyse de l'axe Prestation-production permet de mettre clairement en évidence, en cas de renforcement de la collaboration intercommunale, les avantages suivants : meilleure **productivité** des ressources humaines (spécialisation, émulation, suppléance, compétences), obtention de **rabais de quantité** sur les achats et sous-traitances (centralisation, pouvoir de négociation) et meilleure **utilisation/adéquation des équipements** mobiliers et immobiliers. En termes de production des prestations

communales, les potentiels désavantages résultent principalement de la perte de **proximité** liée au déplacement du point de fourniture des prestations. Ce déplacement est susceptible d'engendrer une diminution des connaissances locales et la dépersonnalisation des relations. Notons cependant que la perte en termes d'utilité de la prestation pour le citoyen serait, compte tenu des appréciations effectuées par les responsables politiques des communes sous revue, demeure faible ! Ceci hormis pour les communes **d'Arnex-sur-Nyon et La Rippe**. Pour elles, la proximité joue un rôle très important, la perte de proximité étant traduite par une perte d'utilité importante pour les citoyens... ceci peut s'expliquer par leur situation géographique « excentrée » du périmètre considéré.

Recommandation stratégique *stricto sensu*. D'un point de vue strictement technique, la forme de rapprochement préconisée est une fusion des sept communes de Borex, Chéserey, Crassier, Eysins, Gingins, Grens et Signy-Avenex et une agglomération entre les sept communes mentionnées et les communes d'Arnex-sur-Nyon et La Rippe. Pour une fusion des neuf communes Asse et Boiron, quatre conditions sur cinq (!) sont validées, la seule condition qui invalide sur le principe un tel rapprochement étant les notes faibles attribuées à l'axe prestation-décision. Concrètement, pour les communes d'Arnex-sur-Nyon et La Rippe, il existe des craintes liées à la perte du pouvoir décisionnel (dissolution des sensibilités locales, peur d'être noyé dans la masse...), ce qui n'est pas étonnant en raison du positionnement géographique « excentré » desdites communes par rapport au périmètre Asse et Boiron.

Recommandation stratégique « raisonnée ». Les considérations suivantes doivent être prises en compte pour la détermination d'une option stratégique « raisonnée » :

- **Quatre conditions sur un total de cinq** plaident pour une fusion de communes à neuf, ce qui n'est pas si mal !
- **Situation géographique.** En cas de fusion « à sept », la commune de La Rippe serait « isolée » entre la nouvelle commune et la France voisine. Quant à la commune d'Arnex-sur-Nyon, elle resterait une petite entité, par rapport aux communes qui l'entourent ;
- **Garantie de la représentativité.** Par le biais des cercles électoraux au niveau de l'exécutif et du législatif (pour la première législature et la fin de la législature en cours), le Canton de Vaud offre la possibilité aux communes parties prenantes d'un projet de fusion de garantir leur représentativité au sein d'une nouvelle commune. L'adoption d'une telle mesure en sus de la densité des collaborations intercommunales déjà existantes, offre une solution aux craintes liées à la perte du pouvoir décisionnel ;
- **Manque d'alternatives.** Le mouvement de fusion de communes répond à des tendances lourdes qui rendent souvent inéluctables un accroissement de la taille des communes. Or si les communes de La Rippe et d'Arnex-sur-Nyon quittent un éventuel projet de fusion à ce stade, quelle alternative leur restent-elles ?

Compte tenu de ce qui précède, la recommandation stratégique préconisée consiste en **une fusion des neuf communes Asse et Boiron**, avec comme **prérequis une décision politique forte des communes d'Arnex-sur-Nyon et de La Rippe**.

Décision. Il appartient maintenant au comité de pilotage du projet ainsi qu'aux instances communales idoines de se positionner par rapport à la présente **recommandation stratégique**. Ensuite, sur la base des résultats de l'enquête auprès de la population, de l'analyse stratégique et de l'appréciation politique de la situation, les instances communales idoines seront à même de prendre la décision d'entrer ou non dans la **phase opérationnelle**. C'est-à-dire la construction virtuelle de la forme de rapprochement proposée, construction qui débouche dans le cas d'une fusion de communes (notamment) sur une proposition de réalisation soumise au **vote populaire**.

1 INTRODUCTION

Termes de référence. Le présent rapport est remis en juin 2013 aux membres du comité de pilotage chargés de diriger l'étude d'un rapprochement pouvant aller jusqu'à une fusion entre les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy-Avenex. Il est préparé par Dr Gilles Léchet et Mmes Cinthia Tellenbach et July Schaffter – cabinet de conseil Compas Management Services¹ à Neuchâtel, avec l'appui scientifique de Prof. Nils Soguel et Mme Julie Silberstein – Institut de hautes études en administration publique (Idheap)² à Lausanne. Le présent document fait suite au rapport d'enquête auprès du corps électoral remis aux autorités desdites communes en septembre 2012 (VD-ASBO-EP).

Contexte. Les neuf communes sous revue regroupent 7'850 habitants répartis sur une superficie d'environ 5'266 hectares³. Elles se situent dans le district de Nyon, légèrement en retrait du Lac Léman et à proximité immédiate de la Ville de Nyon. Lesdites communes occupent une partie relativement étroite du bassin lémanique, entre Genève et Lausanne. Elles se retrouvent autour de nombreux points de convergence en termes démographiques (→ fort dynamisme démographique), économiques (→ orientation vers le secteur tertiaire) et géographiques (→ attraction de la Ville de Genève, appartenance à l'agglomération franco-valdo-genevoise). Au fil des années, lesdites communes ont par ailleurs mis en place de nombreuses collaborations intercommunales dans différents domaines (écoles, infrastructures sportives, épuration des eaux, déchets, sapeurs-pompiers, etc.).

Dans ce contexte, les autorités des neuf communes ont initié une réflexion quant à l'intensification des collaborations intercommunales pouvant aller jusqu'à des fusions de communes. Un comité de pilotage (Copil) regroupant les Syndics desdites communes s'est constitué. Il a démarré ses travaux par une **enquête auprès du corps électoral** permettant d'apprécier l'opportunité d'entamer un projet de rapprochement intercommunal. Il ressort de cette enquête que (1) les habitants des communes Asse et Boiron sont **favorables à un renforcement de la collaboration intercommunale** (avec cependant une quasi parité favorable/défavorable pour Chésereux... une entité très satisfaite du rapport qualité/prix des prestations communales). (2) Au niveau de la **forme de collaborations** (collaborations étendues ou fusions), à Borex, Crassier, Eysins, Gingins, Grens et Signy-Avenex, les fusions sont davantage soutenues que les collaborations étendues alors que, dans les communes d'Arnex-sur-Nyon, Chésereux et La Rippe, le constat est inversé. Enfin, (3) le **périmètre** formé par les neuf communes Asse et Boiron semble pertinent pour une majorité des répondants de l'ensemble des communes. Même si les affinités semblent plus prononcées entre les communes géographiquement plus proches, il est difficile de mettre en évidence des sous-ensembles qui seraient *a priori* plus liées les uns aux autres. Sur cette base, les autorités des communes sous revue ont décidé d'entrer dans la phase stratégique du processus de rapprochement.

Objectifs et démarche. Conformément aux termes de l'offre signée par les représentants des neuf communes et ceux de la communauté de travail formée de l'Idheap + Compas, ladite étude stratégique poursuit l'objectif ci-dessous.

¹ Compas Management Services Sàrl, Case postale 2029, CH-2001 Neuchâtel, tél. 032.730.16.00, gilles.lechet@compas-management.ch

² Institut de hautes études en administration publique - Idheap, Mouline 28, CH-1022 Chavannes/Lausanne, tél. 021.557.40.50, nils.soguel@idheap.unil.ch

³ Habitants (2011) et surfaces (1992/97) par commune : **Arnex-sur-Nyon** : 187 hab., 210 ha. ; **Borex** : 893 hab., 195 ha. ; **Chésereux** : 1'238 hab., 1'056 ha. ; **Crassier** : 1'120 hab., 204 ha. ; **Eysins** : 1'342 hab., 234 ha. ; **Gingins** : 1'226 hab., 1'258 ha. ; **Grens** : 365 hab., 257 ha. ; **La Rippe** : 1'032 hab., 1'660 ha. ; **Signy-Avenex** : 447 hab., 192 ha. (OFS, 2013)

Définir la forme (fusion, agglomération, collaboration étendue, collaboration ponctuelle, voie solitaire)⁴, **le périmètre** (neuf communes, sous-ensembles) et les **lignes de force** (grandes orientations – attentes, craintes, problèmes résolus) d'un rapprochement entre les neuf communes Asse et Boiron.

Pour atteindre cet objectif, la réalisation de la présente étude stratégique est organisée en **quatre phases** :

- **Organisation de l'analyse** → mettre sur pied le projet (instances), définir le canevas d'analyse (critères) et le périmètre considéré (groupes de prestations, axes transversaux), définir les responsabilités et la planification des travaux ;
- **Etat de situation** → recueillir l'information pertinente auprès des acteurs (groupe de prestations, axes transversaux), établir un état de situation partagé par les parties prenantes et portant sur l'ensemble des critères d'analyse ;
- **Appréciation de la situation** → évaluer la situation en notant / pondérant chaque critère et axe d'analyse (groupe de prestations, axes transversaux) ;
- **Agrégation des résultats** → effectuer la synthèse de l'ensemble des résultats pour proposer une option stratégique quant à la forme, au périmètre et aux lignes de force d'un rapprochement des neuf communes sous revue.

Structure du rapport. Outre le chapitre introductif, le rapport compte sept chapitres. Les chapitres deux à six présentent les analyses effectuées par axe : Développement et rayonnement (chapitre 2), Finances (chapitre 3), Opinion publique et identité locale (chapitre 4), Prestation-décision (chapitre 5) et Prestation-production (chapitre 6). Le chapitre 7 synthétise lesdites analyses et présente une recommandation stratégique relative au rapprochement des communes Asse et Boiron. Enfin, une annexe présente sans commentaires les appréciations détaillées des axes Prestation-décision et Prestation-production, ceci pour chacune des communes considérées.

Remerciements. La démarche retenue dans le cadre de la présente analyse se singularise par un caractère participatif très marqué. Impliquer les personnes qui sont « au front » (collaborateurs administratifs et techniques, responsables politiques) favorise la qualité de la prise d'information et permet des appréciations fondées et légitimes. Cela requiert cependant desdites personnes un investissement en temps considérable. Que l'ensemble des personnes ayant participé à la présente démarche trouvent ici l'expression de la gratitude des mandataires pour leur engagement et leur soutien.

⁴ La Loi vaudoise sur les communes (LC) du 28 février 1956 précise à l'art. 107a al. 2) prévoit les formes de collaboration intercommunale suivantes :

- **Agglomération** → agglomération, fédération de communes, fractions de communes ;
- **Collaboration étendue** → association de communes ;
- **Collaboration ponctuelle** → contrat de droit administratif, entente intercommunale, personnes morales de droit privé (association, fondation).

Par ailleurs la Loi vaudoise sur les fusions de communes (LFusCom) du 7 décembre 2004 ajoute la possibilité d'une **fusion** des communes.

2 AXE D'ANALYSE DÉVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT

Objectif. L'objectif du présent chapitre consiste à déterminer si un rapprochement entre tout ou partie des neuf communes sous revue est susceptible d'améliorer leurs perspectives de développement et leur rayonnement.

Note technique. Pour ce faire, nous utilisons les cinq critères suivants : communauté de destin, capacité de conduite, capacité à défendre et à promouvoir ses intérêts, capacité à effectuer des mouvements stratégiques, synergies en termes d'aménagement du territoire. Chaque critère est apprécié par les responsables politiques idoines sur une échelle allant de 1 (très faible) à 5 (très fort). L'appréciation est complétée par un commentaire dont certains éléments sont repris ci-dessous « entre guillemets ». L'état de situation relatif à ces divers critères et servant de base aux appréciations est présenté dans le recueil de documents de travail *ad hoc*.

Résultats de l'analyse critère par critère. En termes de perspectives de développement et de rayonnement, un rapprochement entre les communes sous revue peut s'apprécier au travers des résultats présentés au Tableau 2-1. Celui-ci appelle les commentaires suivants :

- **Communauté de destin.** L'appréciation moyenne de 3.3 démontre que la communauté de destin entre les neuf communes sous revue est modérée. Ladite communauté de destin est jugée forte à Chésereux (3.8) et Grens (4.3), relativement forte à Crassier (3.4), Eysins (3.6) et Signy-Avenex (3.5). Les communes d'Arnex-sur-Nyon (2.6) et Borex (2.4) sont par contre d'avis qu'elles ne partagent qu'une faible communauté de destin avec leurs voisines. Avec des notations intermédiaires, les communes de Gingins (3.0) et La Rippe (3.3) évaluent cette communauté de destin comme modérée. Prises deux par deux, les communes de Borex, Gingins, La Rippe et Signy-Avenex estiment avoir une faible voire aucune communauté de destin avec la commune d'Eysins, ceci en termes économiques et démographiques (« Eysins est plus axée sur Nyon que sur les communes Asse et Boiron, elle fait partie de l'agglomération nyonnaise ») ;
- **Capacité de conduite.** En cas de rapprochement, l'appréciation moyenne de 3.5 révèle que la capacité de conduite des communes sous revue serait plutôt renforcée. Les notations par commune sont toutefois très hétérogènes puisqu'elles se situent entre 5.0 à Grens et 2.0 à La Rippe. A l'image de Grens, des communes telles que Crassier (4.0), Chésereux (4.0) et Arnex-sur-Nyon (3.5) escomptent plutôt un renforcement de la conduite politique en raison du « vivier de recrutement plus important », d'une « attractivité accrue pour l'exécutif obtenue grâce à la professionnalisation » et d'une « rémunération plus importante ». Les communes d'Eysins (3.0), Gingins (3.0) et Borex (2.6) estiment que la conduite politique serait très peu affectée, car « les personnes qui sont concernées par la vie du village le seront toujours ». A l'opposé, la commune de La Rippe (2.0) craint plutôt un affaiblissement de la conduite politique en raison de la « création de partis politiques, qui peut entraîner une diminution de l'intérêt pour la chose publique » ;
- **Défense d'intérêts.** Avec une appréciation globale de 3.8, un rapprochement permettrait d'améliorer fortement la capacité de négociation des communes sous revue. Ceci notamment grâce à « l'effet de la taille de la future commune » ainsi qu'à « l'accroissement du poids vis-à-vis de l'extérieur ». La majorité de communes partage cette opinion à l'exception des communes de Borex (3.0) et Chésereux (3.0) pour qui la capacité à défendre ses intérêts serait moyennement améliorée ;
- **Mouvements stratégiques.** Globalement, les communes sous revue pensent qu'un rapprochement renforcerait leur capacité à effectuer de grands projets (3.7). Ceci notamment grâce aux « moyens financiers et humains plus importants », à une « meilleure gestion des projets » et à « l'élimination des couches superposées ». La majorité des communes sous revue partage cette opinion à l'exception des communes

de Borex (3.3), Chésereux (2.0) et La Rippe (2.0) pour qui la capacité à effectuer de grands projets ne serait que moyennement, voire plutôt affaiblie. Ceci en raison de la « perte d'autonomie locale (projets prioritaires) », des « intérêts divergents » et de la « prolongation des délais de réalisation » ;

- **Synergies en termes d'aménagement du territoire.** L'appréciation globale de 3.4 montre qu'un rapprochement entre les communes Asse et Boiron ne permet que de faibles synergies en matière d'aménagement. Cette appréciation est valable pour la plupart de communes sous revue qui considère que « l'aménagement du territoire est géré et dirigé par le canton » et que « la majorité de terrains disponibles appartient à des privés, les communes n'ont pas la maîtrise ». A l'opposé, pour les communes d'Eysins (5.0), Crassier (4.0) et Grens (4.0), lesdites synergies semblent nettement plus affirmées. Parmi les éléments positifs mentionnés par les communes sous revue, un rapprochement permettrait « la répartition des zones d'activité au niveau d'Asse et Boiron et non d'une seule commune → meilleure organisation du territoire » et la diversité de choix (« compenser les faiblesses [des uns] par les forces des autres »). Enfin, les communes de Grens et Eysins relèvent qu'un développement trop important constitue un aspect négatif.

Tableau 2-1 : Résultats synthétiques pour l'axe Développement

Com- Communauté de destin													Capacité de conduite									
mune	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY
ARN	26.4		2.5	1.0	2.5	3.0	1.0	4.0	2.5	4.0	2.6	34.0		4.0	5.0	4.0	3.0	5.0	2.0	4.0	2.0	3.6
BOR	20.3	2.0		2.0	3.0	2.0	2.0	4.0	2.0	2.0	2.4	9.4	2.0		2.0	3.0	2.0	3.0	3.0	3.0	3.0	2.6
CHE	18.2	3.0	4.0		4.0	3.0	5.0	3.0	4.0	4.0	3.8	13.6	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
CRA	28.3	3.0	5.0	3.0		3.0	3.0	3.0	4.0	3.0	3.4	10.9	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
EYS	19.4	4.0	4.0	4.0	3.0		3.0	4.0	3.0	4.0	3.6	29.0	3.0	3.0	3.0	3.0		3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
GIN	27.5	1.0	3.0	5.0	3.0	1.0		4.0	3.0	4.0	3.0	15.7	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0		3.0	3.0	3.0	3.0
GRE	17.1	4.0	4.0	5.0	4.0	3.0	5.0		4.0	5.0	4.3	22.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0		5.0	5.0	5.0
RIP	29.7	4.0	4.0	4.0	4.0	2.0	4.0	2.0		2.0	3.3	13.5	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0		2.0	2.0
SIG	29.0	3.0	4.0	4.0	4.0	1.0	4.0	5.0	3.0		3.5	21.1	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0
TOT											3.3											3.5
Com- Défendre ses intérêts													Mouvements stratégiques									
mune	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY
ARN	18.9		5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	13.2		4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
BOR	28.1	3.0		3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	25.0	4.0		3.0	4.0	2.0	3.0	4.0	3.0	3.0	3.3
CHE	31.8	3.0	3.0		3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	27.3	2.0	2.0		2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
CRA	21.7	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	21.7	5.0	5.0	5.0		5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
EYS	22.6	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	19.4	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
GIN	23.5	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0	23.5	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0
GRE	26.8	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	22.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0		5.0	5.0	5.0
RIP	24.3	2.0	4.0	4.0	4.0	2.0	4.0	4.0		4.0	3.5	24.3	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0		2.0	2.0
SIG	15.8	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	21.1	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0
TOT											3.8											3.7
Com- Aménagement du territoire																						
mune	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY											
ARN	7.6		4.0	4.0	4.0	3.0	4.0	2.0	3.0	2.0	3.3											
BOR	17.2	3.0		4.0	3.0	2.0	3.0	2.0	2.0	2.0	2.6											
CHE	9.1	3.0	3.0		3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0											
CRA	17.4	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0											
EYS	9.7	5.0	5.0	5.0	5.0		5.0	5.0	5.0	5.0	5.0											
GIN	9.8	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0		3.0	3.0	3.0	3.0											
GRE	12.2	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0											
RIP	8.1	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0		3.0	3.0											
SIG	13.2	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0		3.0											
TOT											3.4											

Source : Idheap + Compas

Opportunité et forme d'un rapprochement. L'appréciation des cinq critères relatifs à l'axe Développement varie entre 3.3 (communauté de destin) et 3.8 (défendre ses intérêts). Ces résultats (supérieurs au seuil d'indifférence fixé à 3.0) montrent qu'un rapprochement entre tout ou partie des neuf communes sous revue améliorerait dans l'ensemble les perspectives de développement desdites communes. Les principaux avantages se concentrent autour de la capacité à défendre ses intérêts grâce à une « plus forte représentation au niveau régional voire cantonal », de la capacité à réaliser de grands projets (« mutualisation des moyens financiers pour investissements communautaires »), ainsi que, dans une moindre mesure, autour d'un réaménagement du territoire (« développement mieux coordonné au niveau régional »). Quant aux potentiels désavantages, ils concernent la perte d'autonomie, d'identité (« identité noyée dans la commune fusionnée »), de proximité et de représentativité des communes (« les communes les plus petites seront moins représentées et moins écoutées, leur représentation tendra à disparaître »). Lesdites communes craignent également des disparités en termes de développement (« possibles divergences en termes de développement du fait des spécificités des villages »). Enfin, notons que dans l'analyse des notations commune par commune, les communes de Borex et La Rippe ont attribué de notes faibles à la majorité des critères (respectivement 4 et 3 critères sur 5 ont obtenu une note inférieure ou égale à 3.0 !).

Points clés. L'analyse des perspectives de développement plaide en faveur d'un rapprochement intercommunal de tout ou partie des communes sous revue avec des résultats supérieurs au seuil d'indifférence fixé à 3.0... aucune forme de rapprochement n'étant *a priori* exclue. Les principaux avantages pressentis en cas de renforcement de la collaboration sont les suivants :

- **Capacité à défendre ses intérêts.** Amélioration de la représentation au niveau régional voire cantonal permettant de mieux défendre les intérêts des citoyens et d'obtenir plus facilement (ou moins difficilement !) gain de cause ;
- **Mouvements stratégiques.** Amélioration de la capacité à réaliser de grands projets, notamment du fait de la disponibilité de moyens financiers plus conséquents ;
- **Capacité de conduite.** Elargissement du bassin de recrutement des autorités politiques et attractivité accrue de l'exécutif (rémunération et professionnalisation).

Les avantages semblent moins prononcés en ce qui concerne l'**aménagement du territoire**... un rapprochement n'influençant que de manière peu marquée le développement des communes sous revue. De plus, il apparaît que la **communauté de destin** entre les communes sous revue est plutôt modérée. Sur ce point, une partie des communes sous revue estime le destin économique et démographique de la commune d'Eysins beaucoup plus proche de celui de la Ville de Nyon que de celui des communes Asse et Boiron.

Les potentiels désavantages se concentrent autour de la **perte d'autonomie, de proximité et de représentativité politique**, ainsi qu'autour de la crainte que certaines communes soient défavorisées en termes de développement, ceci en raison d'une possible **concentration des investissements** dans certaines communes.

Notons que les avantages en termes de développement et de rayonnement apparaissent moins évidents du point de vue de **Borex** et **La Rippe**... ceci sans pour autant invalider l'opportunité d'un rapprochement avec les autres communes sous revue, quelle qu'en soit la forme.

3 AXE D'ANALYSE FINANCES

Objectif. L'objectif du présent chapitre consiste à déterminer si un rapprochement entre tout ou partie des neuf communes sous revue peut s'appuyer sur une compatibilité suffisante en termes financiers.

Note technique. Pour ce faire, nous utilisons les six critères suivants : force fiscale par habitant, coefficient d'impôt communal, péréquation financière, dette nette par habitant, marge d'autofinancement par habitant et retard d'infrastructures et d'équipements. Chaque critère est apprécié sur une échelle allant de 1 (très faible) à 5 (très fort) par les responsables politiques idoines. L'appréciation est complétée par un commentaire dont certains éléments sont repris ci-dessous « entre guillemets ». L'état de situation relatif à ces divers critères et servant de base aux appréciations est présenté dans un recueil de documents de travail *ad hoc*.

Résultats de l'analyse critère par critère. Les résultats du Tableau 3-1 permettent d'apprécier la compatibilité financière des communes sous revue. Les chiffres appellent les commentaires suivants :

- **Force fiscale par habitant.** Pour la période 2006 à 2010, les forces fiscales des communes sous revue se situent entre CHF 2'623.-/hab. à Grens et CHF 5'906.-/hab. à Chéserey, soit une différence de CHF 3'283.-/hab. Cette différence est jugée globalement moyenne, avec une appréciation globale de 3.3. L'analyse des notes par commune révèle des appréciations assez similaires. Ainsi, la différence des forces fiscales des communes sous revue est jugée faible à Arnex-sur-Nyon, Signy-Avenex, Crassier, Gingins et La Rippe, et moyenne à Grens, Chéserey, Borex et Eysins. Prises deux par deux, la majorité de communesASSE et Boiron estiment leur différences en termes de force fiscale plus prononcées avec les communes de Chéserey et Grens ;
- **Coefficient d'impôt communal.** Pour les années 2008 à 2012, la moyenne des coefficients d'imposition se situe entre 45.2 à Chéserey et 68.0 à La Rippe, soit une différence de 22.8. Avec une moyenne de 3.3, les écarts en termes de quotité d'impôt sont globalement jugés moyens. Notons par ailleurs que les notes par commune sont plutôt homogènes et se situent entre un écart jugé moyen (Chéserey, Eysins, Grens, La Rippe et Signy-Avenex) à faible (Arnex-sur-Nyon, Borex, Crassier et Gingins) ;
- **Péréquation financière intercommunale par habitant.** Selon la simulation effectuée par l'autorité de surveillance des finances communales du Canton de Vaud (ASFiCo), avec un taux technique en cas de fusion de 54.3, la valeur du point d'impôt de la commune fusionnée serait de CHF 532'194.- (soit de CHF 69.4.-/hab., la moyenne cantonale est de CHF 42.5.-/hab.). Sur un plan péréquatif, la commune serait bénéficiaire (plus de 4 pts) en cas de fusion (contribution inférieure à la somme des contributions actuelles). L'appréciation globale de 4.0 montre que l'impact d'une fusion sur les flux péréquatifs est jugé favorable. La majorité des communes sous revue est de cet avis. Font exception les communes d'Arnex-sur-Nyon et d'Eysins, qui estiment l'impact d'une fusion sur la péréquation sans incidence (« fausse économie sur la péréquation, car elle n'est pas mise en rapport avec l'augmentation des charges → chefs de service, employés, etc. ») ;
- **Dette nette par habitant.** L'écart entre la dette nette par habitant la plus importante de CHF -9'003.-/hab. à La Rippe et la fortune nette la plus élevée de CHF 13'564.-/hab. à Chéserey, est globalement considéré comme prononcé avec une appréciation globale de 2.3. Les communes de Signy-Avenex et Chéserey estiment ledit écart extrême, les communes de Grens et La Rippe prononcé et les cinq autres communes moyen. Prises deux par deux, la majorité des communes estiment leurs différences en termes de dette nette très prononcées avec les communes de Chéserey et La Rippe. Notons que « l'évolution de la dette dépend largement du mode d'investissement appliqué dans chaque commune », à l'image de La Rippe, où « la dette nette élevée est due à

la construction du complexe scolaire en 2007, les intérêts et l'amortissement sont payés par les communes Asse et Boiron... » ;

- **Marge d'autofinancement par habitant.** Globalement, l'appréciation moyenne de 3.1 révèle que les communes sous revue jugent la différence de marge d'autofinancement par habitant moyenne. Pour rappel, sur la période de 2006 à 2010, les marges d'autofinancement par habitant se situent entre CHF 1'100.-/hab. à Crassier CHF -639.-/hab. à Grens. Dans le détail, les notations des communes sont loin d'être homogènes. Ainsi, les communes de La Rippe et Signy-Avenex jugent cette différence prononcée, alors que les communes d'Arnex-sur-Nyon, Eysins et Borex, la jugent insignifiante. Enfin, les communes de Crassier, Chésereux, Gingins et Grens estiment ladite différence faible ;
- **Différences (retards) en termes d'infrastructures et d'équipements.** Les différences de qualité et d'entretien des infrastructures et des équipements sont jugées faibles avec une appréciation globale de 3.3. Dans le détail, les notations des communes sont plutôt homogènes (« excepté quelques éléments précis, les communes sont globalement au même niveau »). Seules les communes de Gingins, La Rippe et Signy-Avenex s'éloignent de la moyenne et estiment la différence en termes de qualité d'infrastructures plutôt insignifiante.

Tableau 3-1 : Résultats synthétiques pour l'axe Finances

Com- Force fiscale par hab.												Coefficient d'impôt communal											
mune	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	
ARN	11.4		5.0	3.0	5.0	4.0	4.0	3.0	5.0	5.0	4.3	11.4		5.0	3.0	4.0	4.0	3.0	4.0	3.0	4.0	3.8	
BOR	19.0	4.0		2.0	3.0	3.0	3.0	2.0	2.0	2.0	2.6	23.8	4.0		3.0	4.0	4.0	3.0	4.0	4.0	4.0	4.0	3.8
CHE	17.9	3.0	3.0		3.0	3.0	1.0	3.0	3.0	3.0	2.8	19.4	2.0	2.0		2.0	2.0	4.0	4.0	2.0	4.0	2.8	
CRA	13.3	4.0	4.0	2.0		4.0	4.0	2.0	4.0	4.0	3.5	20.0	4.0	4.0	2.0		4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	3.8	
EYS	7.6	3.0	3.0	2.0	3.0		2.0	2.0	3.0	3.0	2.6	24.5	3.0	3.0	2.0	3.0		2.0	3.0	3.0	3.0	2.8	
GIN	17.0	4.0	4.0	2.0	4.0	4.0		2.0	4.0	4.0	3.5	23.7	4.0	4.0	4.0	2.0	4.0		4.0	2.0	4.0	3.5	
GRE	17.0	4.0	4.0	1.0	4.0	5.0	3.0		3.0	3.0	3.4	17.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0		3.0	3.0	3.0	
RIP	18.0	5.0	5.0	1.0	5.0	4.0	1.0	2.0		5.0	3.5	22.0	3.0	3.0	2.0	5.0	4.0	2.0	3.0		3.0	3.1	
SIG	20.6	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0			4.0	14.7	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0		3.0	
TOT											3.3											3.3	
Com- Péréquation financière par hab.												Dettes nettes par hab.											
mune	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	
ARN	11.4		3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	31.4		4.0	2.0	3.0	3.0	3.0	3.0	2.0	2.0	2.8	
BOR	17.9	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	11.9	4.0		1.0	3.0	4.0	4.0	4.0	2.0	3.0	3.1	
CHE	20.9	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	9.0	2.0	1.0		1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	4.0	1.5	
CRA	8.3	4.0	4.0	3.0		4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	20.0	3.0	3.0	2.0		3.0	3.0	3.0	2.0	3.0	2.8	
EYS	20.8	3.0	3.0	3.0	3.0		3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	15.1	3.0	3.0	3.0	3.0		3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	
GIN	10.2	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0	20.3	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0		3.0	3.0	3.0	3.0	
GRE	23.4	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0		5.0	5.0	5.0	14.9	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0		2.0	2.0	2.0	
RIP	22.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	18.0	1.0	2.0	1.0	3.0	3.0	2.0	2.0		1.0	1.9	
SIG	17.7	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0		5.0	10.3	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0		1.0	
TOT											4.0											2.3	
Com- Autofinancement par hab.												Retard d'infrastructures et d'équipements											
mune	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	
ARN	11.4		4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	22.9		3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	
BOR	21.4	4.0		4.0	3.0	4.0	3.0	3.0	3.0	4.0	3.5	6.0	2.0		3.0	2.0	4.0	3.0	2.0	2.0	3.0	2.6	
CHE	16.4	4.0	3.0		2.0	3.0	4.0	4.0	2.0	4.0	3.3	16.4	3.0	3.0		3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	
CRA	15.0	3.0	3.0	2.0		3.0	2.0	2.0	3.0	3.0	2.6	23.3	3.0	3.0	3.0		3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	
EYS	11.3	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	20.8	3.0	3.0	3.0	3.0		3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	
GIN	15.3	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0		3.0	3.0	3.0	3.0	13.6	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0	
GRE	14.9	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0		3.0	3.0	3.0	12.8	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0		3.0	3.0	3.0	
RIP	14.0	2.0	4.0	1.0	5.0	4.0	1.0	1.0		1.0	2.4	6.0	4.0	3.0	4.0	3.0	3.0	4.0	4.0		4.0	3.6	
SIG	27.9	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0		2.0	8.8	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	
TOT											3.1											3.3	

Source : Idheap + Compas

Opportunité et forme d'un rapprochement. Pour les critères relatifs à l'axe d'analyse Finances, les notations moyennes par critère et pour l'ensemble des communes se situent entre 2.3 (dette nette) et 4.0 (péréquation financière). Cependant, seul le critère de dette nette obtient une note faible, les cinq autres critères obtenant une note supérieure à 3.0 (soit plus élevée que le seuil d'indifférence). La **compatibilité financière** des neuf communes sous revue est ainsi **en demi-teinte**, mais n'invalide à elle seule aucune forme de rapprochement. Elle constitue une contrainte relative pour la suite du processus. Notons par ailleurs que la **compatibilité financière est moins prononcée avec à la commune de Chéserex**, considérée par la majorité des communes « très différente » en termes de dette nette, de force fiscale et de coefficient d'imposition. Les principaux avantages résultant d'un rapprochement se concentrent autour d'une « plus importante force de frappe financière », d'une « baisse du total de charges péréquatives », d'une plus grande « stabilité de revenus » et d'une « augmentation du plafond d'endettement ». Peu d'inconvénients sont cités dans ce domaine, si ce n'est « le report de la dette des communes voisines sur l'ensemble des communes Asse et Boiron ».

Comme mentionné ci-dessus, la comptabilité financière en demi-teinte s'explique par des notations variant sensiblement d'une commune à l'autre et des appréciations dans l'ensemble plutôt moyennes. Ainsi, pour deux des six critères (dette nette et marge d'autofinancement), il ressort des incompatibilités relatives entre une ou plusieurs communes. Ceci démontre l'importance de prêter une attention particulière à l'aspect financier d'un projet de rapprochement susceptible d'aller jusqu'à une fusion de communes. Le cas échéant, il sera ainsi possible de construire un projet de rapprochement très solide financièrement.

Points clés. L'analyse de la situation financière des neuf communes sous revue montre une compatibilité financière en demi-teinte, quoique en-dessus du seuil d'indifférence fixé à 3.0. Ce qui n'exclut aucune forme de rapprochement... mais constitue une contrainte pour la suite du processus (en particulier en cas de rapprochement pouvant aller jusqu'à une fusion). La compatibilité des situations financières des communes sous revue peut s'appuyer sur les éléments suivants :

- **Péréquation financière.** Selon la simulation élaborée par l'ASFiCo, l'impact d'une fusion de communes sur la péréquation financière serait favorable pour les communes Asse et Boiron (contribution moins importante);
- **Force fiscale.** Forces fiscales jugées relativement proches, avec en cas de rapprochement / fusion une stabilité financière accrue (fluctuations conjoncturelles, départ de gros contribuables...);
- **Coefficient d'imposition.** Coefficients d'imposition jugés relativement proches ;
- **Retard d'infrastructure.** Les différences de qualité et d'entretien des infrastructures et des équipements sont jugées faibles ;

Pour le critère **marge d'autofinancement** par habitant, la compatibilité entre communes est moyenne. Cependant, les avantages liés au regroupement des moyens financiers permettant une meilleure gestion des investissements sont patents. Quant au critère **dette nette** par habitant, la compatibilité financière est plus mitigée. En cas de rapprochement, la principale crainte concerne le report du déficit des communes voisines sur l'ensemble des communes Asse et Boiron. La comptabilité financière en demi-teinte s'explique par des notations variant sensiblement d'une commune à l'autre et des appréciations dans l'ensemble plutôt moyennes... D'où l'importance de prêter attention particulière à la dimension financière d'un éventuel projet de rapprochement pouvant aller jusqu'à une fusion. Enfin, la **compatibilité financière** est moins prononcée par rapport à la commune de Chéserex, considérée par la majorité des communes « très différente » en termes de dette nette, de force fiscale et de coefficient d'imposition.

4 AXE D'ANALYSE OPINION PUBLIQUE ET IDENTITÉ LOCALE

Objectif. L'objectif du présent chapitre consiste à déterminer si un rapprochement entre tout ou partie des neuf communes sous revue peut s'appuyer sur une compatibilité suffisante en termes d'opinion publique et d'identité locale.

Note technique. Pour ce faire, nous utilisons les cinq critères suivants : votations fédérales, votations cantonales, élections fédérales, élections cantonales et communauté de vie. Chaque critère est apprécié sur une échelle allant de 1 (très faible) à 5 (très fort) par les responsables politiques idoines. L'appréciation est complétée par un commentaire dont certains éléments sont repris ci-dessous « entre guillemets ». L'état de situation relatif à ces divers critères et servant de base aux appréciations est présenté dans un recueil de documents de travail *ad hoc*.

Résultats de l'analyse critère par critère. En termes de compatibilité de l'opinion publique et de l'identité locale, un rapprochement entre les communes sous revue peut s'apprécier au travers des résultats présentés au Tableau 4-1. Ce tableau appelle les commentaires suivants :

- **Votations fédérales.** Avec une appréciation moyenne de 4.1, les différences en termes de votations fédérales apparaissent comme faibles. Pour rappel, lors des 20 dernières votations fédérales, l'issue du vote, positive ou négative, a été identique dans les neuf communes sous revue à 12 reprises. Seule la commune d'Arnex-sur-Nyon juge les différences entre les résultats moyennes (3.0). Les huit autres communes estiment quant à elles que les différences en termes de votations fédérales sont faibles, voire même plutôt insignifiantes ;
- **Votations cantonales.** L'appréciation moyenne de 4.3 montre que les neuf communes sous revue sont globalement d'avis que les différences en termes de votations cantonales sont faibles. Rappelons que lors des 10 dernières votations cantonales, l'issue du vote, positive ou négative, a été identique à 6 reprises. A l'exception de la commune d'Arnex-sur-Nyon qui estime les différences entre les résultats moyennes (3.0), les huit autres communes jugent que les différences entre les résultats sont faibles, voire pour certaines communes insignifiantes ;
- **Elections fédérales.** Les écarts entre le centre de gravité politique des communes sous revue, calculé sur la base des élections fédérales du 23 octobre 2011, sont globalement jugés comme faibles avec une appréciation globale de 4.1. Pour rappel, le centre de gravité desdites communes se situe entre 52.7% à Eysins et 62.4% à Signy-Avenex... ceci sur une échelle de 0% (extrême gauche) à 100% (extrême droite). Les différences constatées apparaissent moyennes pour les communes de d'Arnex-sur-Nyon et Signy-Avenex... et faibles voire insignifiantes pour les autres communes ;
- **Elections cantonales.** Les neuf communes sous revue jugent leurs différences en termes d'élections cantonales faibles avec une appréciation moyenne de 4.0. Considérant les élections au Grand Conseil du 11 mars 2012, leurs centres de gravité politique se situent entre 52.3% à Eysins et 61.4% Signy-Avenex. Les différences constatées apparaissent moyennes pour les communes de d'Arnex-sur-Nyon et Signy-Avenex... et faibles voire insignifiantes pour les autres communes ;
- **Communauté de vie entre les populations.** Avec une appréciation moyenne de 3.3, les communes sous revue estiment que leur population se mélange assez modérément. Mais en l'état, il existe une communauté de vie entre l'ensemble des citoyens des neuf communes sous revue. Les communes de Crassier, Gingins et Grens pensent que leur population se mélange fortement avec les citoyens des autres communes (notations entre 3.6 et 4.3). Les six autres communes apprécient cette communauté de vie avec des notes intermédiaires situées entre 2.6 et 3.4.

Tableau 4-1 : Résultats synthétiques pour l'axe Opinion publique et identité locale

Com- Votations fédérales												Votations cantonales											
mune	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	
ARN	11.8		3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	17.7		3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
BOR	14.0	4.0		4.0	5.0	4.0	4.0	4.0	5.0	4.0	4.3	23.3	4.0		5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	4.9
CHE	12.8	3.0	4.0		5.0	5.0	5.0	4.0	5.0	4.0	4.4	19.2	4.0	5.0		5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	4.9
CRA	5.7	5.0	5.0	5.0		5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	20.0	5.0	5.0	5.0		5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
EYS	15.6	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	18.8	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
GIN	12.8	4.5	4.5	5.0	4.5	4.5		4.5	4.5	4.5	4.6	23.4	4.0	4.0	4.0	5.0	4.0		5.0	5.0	5.0	5.0	4.5
GRE	12.5	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	12.5	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0
RIP	10.9	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	19.6	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0
SIG	13.3	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	25.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0
TOT											4.1												4.3
Com- Elections fédérales												Elections cantonales											
mune	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	
ARN	5.9		3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	23.5		3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
BOR	9.3	4.0		5.0	5.0	5.0	4.0	5.0	5.0	4.0	4.6	18.6	5.0		5.0	5.0	4.0	5.0	5.0	5.0	5.0	4.0	4.8
CHE	12.8	5.0	5.0		5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	23.4	5.0	5.0		5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
CRA	5.7	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	28.6	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
EYS	15.6	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	18.8	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
GIN	10.6	3.0	5.0	5.0	5.0	4.0		5.0	5.0	3.0	4.4	19.2	3.0	5.0	5.0	5.0	3.0		5.0	5.0	3.0	4.3	
GRE	12.5	4.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0		5.0	4.0	4.8	12.5	4.0	5.0	5.0	4.0	5.0	5.0		5.0	5.0	4.0	4.6
RIP	13.0	3.0	4.0	5.0	4.0	4.0	4.0	5.0		3.0	4.0	23.9	3.0	4.0	4.0	3.0	4.0	4.0	4.0		3.0	3.0	3.6
SIG	8.3	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0		3.0	20.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0		3.0	3.0
TOT											4.1												4.0
Com- Communauté de vie																							
mune	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY												
ARN	41.2		3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0												
BOR	34.9	2.0		4.0	5.0	2.0	3.0	2.0	3.0	2.0	2.9												
CHE	31.9	2.0	3.0		3.0	4.0	5.0	3.0	3.0	4.0	3.4												
CRA	40.0	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0												
EYS	31.3	3.0	3.0	3.0	3.0		3.0	3.0	3.0	3.0	3.0												
GIN	34.0	4.0	4.0	5.0	4.0	4.0		4.5	4.0	4.5	4.3												
GRE	50.0	2.0	3.0	5.0	4.0	4.0	5.0		2.0	4.0	3.6												
RIP	32.6	2.0	2.0	4.0	4.0	2.0	3.0	2.0		2.0	2.6												
SIG	33.3	3.0	3.0	3.5	3.0	3.0	3.5	4.0	2.0		3.1												
TOT											3.3												

Source : Idheap + Compas

Opportunité et forme d'un rapprochement. L'appréciation moyenne des cinq critères d'analyse relatifs à l'axe Opinion publique et identité locale varie entre 3.3 (communauté de vie) et 4.3 (votations cantonales), donc clairement au-dessus du seuil d'indifférence fixé à 3.0. Cela montre qu'un rapprochement de tout ou partie des neuf communes sous revue peut clairement s'appuyer sur une **compatibilité des opinions publics et des identités locales**. Sur les cinq critères analysés, quatre d'entre eux sont notés nettement au-dessus de 4.0. Seule la communauté de vie obtient un résultat légèrement inférieur (3.3), sans toutefois s'opposer à un rapprochement. En termes d'opinion publique, un rapprochement est susceptible de dynamiser la vie associative (« synergies au niveau de sociétés locales ») et de « renforcer l'identité régionale ». En revanche, les communes sous revue craignent un affaiblissement de l'identité propre à chaque commune (« perte d'identité villageoise → se noyer dans la masse »).

Points clés. En termes d'opinion publique et identité locale, l'analyse plaide clairement en faveur d'un rapprochement de tout ou partie des neuf communes sous revue avec des notations clairement supérieurs au seuil d'indifférence fixé à 3.0... aucune forme de rapprochement n'étant *a priori* exclue. Les principaux points de compatibilité se concentrent autour des éléments suivants :

- **Votations fédérales/cantoniales.** Les sensibilités politiques sont perçues comme assez proches, tout comme la position par rapport aux enjeux sociétaux actuels. L'issue du vote est similaire pour toutes les communes dans 12 votations fédérales sur 20 et dans 6 votations cantonales sur 10 ;
- **Elections fédérales/cantoniales.** Les orientations politiques des communes sont considérées comme relativement proches. Sur une échelle de 0% (extrême gauche) à 100% (extrême droite), les centres de gravité des communes sous revue se situent entre 52.7% et 62.4% au niveau fédéral et entre 52.3% et 61.4% au niveau cantonal.

Par contre, concernant **la communauté de vie**, la compatibilité est moins marquée (tout en étant évaluée au-dessus du seuil d'indifférence !)... les populations desdites communes se mélangeant semble-t-il assez modérément les unes aux autres. Un rapprochement éveille par ailleurs quelques craintes quant à l'affaiblissement de **l'identité propre** à chaque commune.

5 AXE D'ANALYSE PRESTATION-DÉCISION

Objectif. L'objectif du présent chapitre consiste à déterminer si un rapprochement entre tout ou partie des neuf communes sous revue est susceptible d'améliorer la prise de décision relative aux prestations communales (→ gains en termes d'efficacité, meilleure satisfaction des bénéficiaires).

Note technique. Pour ce faire, nous utilisons les trois critères suivants : similarité des besoins, effets de débordement et besoin de coordination. Chaque critère est apprécié sur une échelle allant de 1 (très faible) à 5 (très fort) par les responsables politiques idoines. L'appréciation est complétée par un commentaire dont certains éléments sont repris ci-dessous « entre guillemets ». L'état de situation relatif à ces divers critères et servant de base aux appréciations est présenté dans un recueil de documents de travail *ad hoc*. Quant aux appréciations détaillées prestation par prestation, elles figurent en annexe.

Prestations analysées. Aménagement et urbanisme, Conduite administrative, Conduite politique, Contrôle des habitants, information, accueil, réception, Culture, sport et jeunesse, Ecoles et petite enfance, Espaces verts, voirie et routes, forêts et agriculture, rives, Finances, ressources humaines et informatique, Immeubles et domaines (patrimoine financier), Intendance des bâtiments (patrimoine administratif), Médico-social (santé, homes, affaires et assurances sociales), Sécurité (police, service du feu, protection civile), Services industriels (eau, électricité, gaz, telereseau) et déchets.

Résultats de l'analyse critère par critère. En termes d'amélioration de la prise de décision quant aux prestations communales, un rapprochement des neuf communes sous revue peut s'apprécier au travers des résultats présentés au Tableau 5-1. Ces chiffres appellent les commentaires suivants :

- **Similarité des besoins.** L'appréciation globale de 3.8 révèle que les attentes et besoins des habitants des différentes communes sont largement identiques. La majorité des communes partagent cet avis (notations entre 3.7 et 4.2), à l'exception des communes d'Arnex-sur-Nyon et La Rippe qui pensent que lesdits besoins et attentes sont assez similaires (notations respectivement 3.5 et 3.3). Sur les 13 prestations analysées, les attentes et les besoins sont assez similaires, voire totalement identiques (notations > 3.1) pour 11 prestations à Crassier et Grens, 10 prestations à Borex et Gingins, 8 prestations à Chésereux, Eysins et Signy-Avenex, 7 prestations à Arnex-sur-Nyon et 4 prestations à La Rippe⁵. Relevons que les quelques différences observées en termes d'attentes et de besoins sont souvent liées à la taille des communes (« la quantité de prestations dépend de la taille de la commune ») ;
- **Effets de débordement.** Avec une appréciation moyenne de 2.6, les communes estiment que les prestations offertes par une commune profitent dans une bonne (voire faible) mesure aussi aux habitants des communes voisines. Les communes de Borex, Chésereux, Crassier et Signy-Avenex partagent cet avis (notations entre 2.7 et 3.3), alors que les cinq autres communes estiment que les effets de débordement sont plutôt faibles (notations entre 2.1 et 2.5). Sur un total de 13 prestations notées, les effets de débordement sont présents (notations > 3.1) pour 6 prestations à Chésereux et Crassier, 4 prestations à Signy-Avenex, 3 prestations à Borex, Gingins et Grens, 2

⁵ Pour la prestation Conduite politique, l'ensemble des neuf communes jugent les attentes et les besoins largement identiques à ceux des communes voisines. Pour les prestations Ecoles, Culture, Finances, Contrôle des habitants et Services industriels, la quasi-totalité des communes estiment les attentes et les besoins largement identiques à ceux des communes voisines. Enfin, pour les prestations Aménagement et urbanisme, Conduite administrative, Espaces verts, Immeubles et domaines, Intendance des bâtiments et Sécurité, les avis sont plus partagés entre besoins similaires, voire largement identiques à ceux des communes voisines.

prestations à Eysins, 1 seule prestation à La Rippe et aucune prestation (!) à Arnex-sur-Nyon⁶ ;

- **Besoin de coordination.** Globalement, une coordination ou une collaboration dans la prise de décision relative aux prestations fournies par les administrations communales se traduirait par une légère augmentation de bien-être des citoyens (moy. globale de 3.5). Pour les communes de Arnex-sur-Nyon, Borex et La Rippe, le fait de se coordonner / collaborer dans la prise de décision n'aurait qu'une incidence marginale sur le niveau de bien-être des citoyens (notations entre 3.0 et 3.2). Les six autres communes verraient quant à elles une légère augmentation de bien-être en cas de coordination / collaboration dans la prise de décision (notations entre 3.4 et 4.1). Considérant les 13 prestations analysées, une coordination dans la prise de décision permettrait une augmentation du niveau de bien-être (notations > 3.1) pour 10 prestations à Grens, 9 à Crassier, 7 à Signy-Avenex, 6 à Gingins et Chésereux, 5 à Eysins, 4 à Borex et seulement 3 prestations à La Rippe et 2 à Arnex-sur-Nyon⁷.

Tableau 5-1 : Résultats synthétiques pour l'axe Prestation-décision

Com- Similarité des besoins		Effets de débordement																				
mune	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY
ARN	33.3		3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	33.3		2.4	2.3	2.3	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.4
BOR	33.3	3.9		3.8	4.0	3.8	3.8	4.0	3.8	4.0	3.9	20.0	2.7		2.6	2.9	2.7	2.6	2.6	2.6	2.7	2.7
CHE	42.9	3.9	3.9		3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	23.8	2.9	2.9		2.9	2.9	3.0	2.9	2.9	2.9	2.9
CRA	48.3	4.2	4.3	4.0		4.2	4.1	4.2	4.2	4.1	4.2	20.7	3.3	3.3	3.3		3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3
EYS	20.0	3.8	3.7	3.6	3.7		3.6	3.8	3.6	3.7	3.7	35.0	2.4	2.3	2.3	2.3		2.3	2.3	2.3	2.4	2.3
GIN	40.7	3.9	4.0	4.1	4.0	4.0		3.9	4.0	4.0	4.0	22.2	2.5	2.5	2.7	2.5	2.5		2.5	2.5	2.5	2.5
GRE	40.0	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2		4.2	4.2	4.2	26.7	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5		2.5	2.5	2.5
RIP	16.7	3.4	3.4	3.3	3.5	2.8	3.3	3.2		3.1	3.3	33.3	2.2	2.2	2.0	2.4	1.9	2.0	2.0		2.0	2.1
SIG	36.7	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8		3.8	20.0	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.8	2.7	2.7
TOT											3.8											2.6
Com- Besoin de coordination																						
mune	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY											
ARN	33.3		3.2	3.0	2.9	3.1	2.9	2.9	2.9	2.9	3.0											
BOR	46.7	3.2		3.3	3.2	3.2	3.3	3.2	3.2	3.2	3.2											
CHE	33.3	3.4	3.4		3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4											
CRA	31.0	3.9	3.9	3.9		3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9											
EYS	45.0	3.5	3.5	3.5	3.5		3.5	3.5	3.5	3.5	3.5											
GIN	37.0	3.4	3.4	3.6	3.4	3.4		3.4	3.4	3.4	3.4											
GRE	33.3	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1		4.1	4.1	4.1											
RIP	50.0	3.3	3.3	3.1	3.4	3.0	3.1	3.1		3.1	3.2											
SIG	43.3	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6		3.6											
TOT											3.5											

Source : Idheap + Compas

⁶ Du point de vue d'une majorité des communes sous revue, seule la prestation Ecoles et petite enfance profite dans une bonne, voire dans une (très) large mesure aussi aux habitants des communes voisines. Pour les 12 autres prestations, les effets de débordement sont considérés faibles voire inexistantes, notamment pour les prestations Conduite administrative, Contrôle des habitants et Finances, RH, informatique.

⁷ Pour les prestations Conduite politique, Culture, sport, jeunesse, Médico-Social, Sécurité et Services industriels, la majorité des communes sont d'avis qu'une coordination/collaboration dans la prise de décision entraînerait une augmentation (importante) du niveau de bien-être des citoyens. Pour les 8 autres prestations, la majorité de communes pensent qu'une coordination dans la prise de décision n'aurait aucune incidence sur le niveau de bien-être.

Opportunité et forme d'un rapprochement. Considérant les trois critères relatifs à l'axe Prestation-décision, les appréciations moyennes se situent entre 2.6 (effets de débordement) et 3.8 (similarité des besoins) Il apparaît qu'un rapprochement entre tout ou partie des neuf communes permettrait d'améliorer la prise de décision dans la fourniture des prestations communales, puisque les notations sont en majorité au-dessus du seuil d'indifférence fixé à 3.0. Si la similarité des besoins est largement attestée pour l'ensemble des communes, les effets de débordement sont quant à eux peu prononcés. Les communes sous revue ne constituent donc pas, en l'état, un périmètre intégré en termes de consommation de prestations communales. Par ailleurs, le nombre de prestations pour lesquelles une coordination/collaboration dans la prise de décision de l'ensemble des communes permettrait une augmentation du niveau de bien-être varie fortement d'une commune à l'autre (entre 2 et 10 prestations). Enfin, dans l'analyse des notations commune par commune, on constate que pour les communes d'Arnex-sur-Nyon et La Rippe, les avantages à se rapprocher en termes de prise de décision sont moins évidents.

En termes de prise de décision, un rapprochement est susceptible d'améliorer la fourniture des prestations communales (« personnel avec des connaissances plus pointues »), de renforcer la productivité du travail et de permettre la mise à disposition de prestations mieux adaptées aux besoins (« possible développement de nouvelles prestations »). Par contre, un rapprochement est également susceptible d'engendrer quelques difficultés. Il s'agit notamment de la complexité de la gestion liée à la taille (« coût de coordination », « dilution des responsabilités », « inertie administrative », etc.), de la dépersonnalisation des relations (« offre éclatée sur plusieurs lieux ») et de la perte des sensibilités locales (« perte de connaissance des villages et de la population »).

Points clés. L'analyse de l'axe Prestation-décision plaide en faveur d'un rapprochement entre tout ou partie des neuf communes avec une appréciation moyenne supérieure au seuil d'indifférence fixé à 3.0... aucune forme de rapprochement n'étant *a priori* exclue. Les avantages d'un rapprochement se concentrent autour des éléments suivants :

- **Similarité des besoins.** Les besoins et les attentes des citoyens des différentes communes étant relativement similaires, une prise de décision commune et unique serait facile et permettrait une adaptation aisée du niveau des prestations (prestations identiques pour tous, mieux ciblées, offre élargie, etc.)
- **Besoin de coordination.** Légère augmentation du niveau de bien-être de la population en cas de coordination/collaboration dans la prise de décision, ceci en raison d'une meilleure prise de décision (→ gain en termes d'efficacité).

Il existe toutefois quelques bémols quant à la prise de décision. D'abord, la situation en matière **d'effets de débordement** démontre qu'actuellement, les communes sous revue ne **constituent pas un périmètre** intégré en termes de consommation de prestations. De plus, il apparaît que le nombre de prestations pour lesquelles une coordination/collaboration dans la prise de décision améliorerait le niveau de bien-être varie fortement d'une commune à l'autre.

Dans l'analyse des notations commune par commune, on constate que pour les communes d'**Arnex-sur-Nyon** et **La Rippe**, les avantages à se rapprocher en termes de prise de décision sont moins évidents. Enfin, un rapprochement est susceptible d'engendrer quelques difficultés liées notamment à la complexité d'une grande structure, à la dépersonnalisation des relations et de la perte des sensibilités locales.

6 AXE D'ANALYSE PRESTATION-PRODUCTION

Objectif. L'objectif du présent chapitre consiste à déterminer si un rapprochement entre tout ou partie des neuf communes sous revue est susceptible d'améliorer la production des prestations communales (→ gain en termes d'efficacité et de productivité, satisfaction à moindre coût des besoins des utilisateurs).

Note technique. Pour ce faire, nous utilisons les quatre critères suivants : économies d'échelle – ressources humaines, économies d'échelle – biens, services et marchandises (BSM), économies d'échelle – équipements, proximité. Chaque critère est apprécié sur une échelle allant de 1 (très faible) à 5 (très fort) par les responsables politiques idoines. L'appréciation est complétée par un commentaire dont certains éléments sont repris ci-dessous « entre guillemets ». L'état de situation relatif à ces divers critères et servant de base aux appréciations est présenté dans le recueil de documents de travail *ad hoc*. Quant aux appréciations détaillées prestation par prestation, elles figurent en annexe.

Prestations analysées. Cf. axe d'analyse Prestation-décision.

Résultats de l'analyse critère par critère. En termes d'amélioration dans la production des prestations communales, un rapprochement entre les neuf communes sous revue peut s'apprécier au travers des résultats présentés au Tableau 6-1. Ces chiffres appellent les commentaires suivants :

- **Economies d'échelle en termes de ressources humaines (RH).** L'appréciation globale de 3.8 montre que des économies d'échelle paraissent très clairement envisageables en termes de ressources humaines. En effet, il semble possible d'augmenter, par exemple de 20%, la quantité de prestation produite au prix d'un accroissement moins que proportionnel du personnel communal (« augmentation de connaissances → spécialisation → plus d'efficacité »). L'ensemble des communes sous revue partage cet avis. Sur un total de 13 prestations ce constat est valable pour 12 prestations à Grens, 11 à Gingins, 10 à Chéserey, Crassier et La Rippe, 9 à Signy-Avenex, 7 à Arnex-sur-Nyon, 5 à Borex et 4 à Eysins⁸ ;
- **Economies d'échelle en termes d'achats de biens, services et marchandises (achats BSM), sous-traitances.** La situation des communes sous revue laisse clairement augurer d'économies d'échelle en termes de BSM et sous-traitances avec une appréciation globale de 3.7. Ainsi, il semble possible d'envisager une hausse de la quantité de prestations produites au prix d'un accroissement moins que proportionnel des achats BSM et des sous-traitances (« rabais de gros », « négociation des prix », etc.). Toujours sur un total de 13 prestations, 13 (!) sont concernées à Grens, 9 à Crassier, Gingins et La Rippe, 8 à Eysins, 7 à Borex, 6 à Arnex-sur-Nyon et Chéserey et 5 à Signy-Avenex⁹ ;
- **Economies d'échelle en termes d'équipements mobiliers et immobiliers.** Avec une appréciation globale de 3.6, les neuf communes sous revue pensent que l'augmentation de la quantité de prestations produites (par exemple de 20%) peut s'effectuer au prix d'un accroissement moins que proportionnel de l'infrastructure et des équipements (« meilleur taux d'utilisation »). Cet avis est partagé par la majorité

⁸ Pour les prestations Conduite politique, Contrôle des habitants et Sécurité, les communes sont unanimes pour pressentir de potentielles économies d'échelle RH. Cet avis est partagé par la majorité de communes pour les prestations Conduite administrative, Culture, sport, jeunesse, Ecoles, petite enfance, Espaces verts, Finances, RH, informatique et Immeubles et domaines. Enfin, pour les prestations Aménagement et urbanisme, Intendance de bâtiments, Médico-social et Services industriels, les potentielles économies RH semblent moins marquées, ceci pour la majorité de communes.

⁹ Pour les prestations Aménagement et urbanisme, Conduite politique, Contrôle des habitants, Culture, sport, jeunesse, Espaces verts et Finances, RH, informatique, la majorité des communes entrevoient des économies d'échelle BSM et sous-traitances. Pour les sept autres prestations, les avis des communes sont plus partagés.

des communes, à l'exception d'Arnex-sur-Nyon, Chésereux et Eysins qui estiment un potentiel d'économies d'échelle en termes d'équipements et infrastructures moins marqué. Sur les 13 prestations analysées, ledit potentiel d'économies est avéré pour 11 prestations à Crassier, 10 à Borex et Grens, 7 à Arnex-sur-Nyon, 6 à Eysins, Gingins et La Rippe et 5 à Chésereux et Signy-Avenex¹⁰ ;

- **Proximité.** Avec une notation moyenne de 4.0, les communes sous revue sont d'avis qu'en termes de proximité, le fait que les prestations soient mises à disposition des citoyens à partir d'une commune voisine, n'enlèverait qu'une faible partie de leur utilité. Cette appréciation est valable pour l'ensemble des communes, avec toutefois une importance pour la proximité plus marquée pour les communes d'Arnex-sur-Nyon et La Rippe (moy. respectivement 3.1 et 3.3)... ce qui n'est pas étonnant en raison de la situation « excentrée » desdites communes par rapport au périmètre considéré. La perte d'utilité liée à un éloignement du point de fourniture est faible, voire nulle (notations > 3.1) pour 13 prestations (!) à Grens, 12 à Signy-Avenex, 11 à Crassier et Eysins, 10 à Gingins, 9 à Borex et Chésereux, 7 à La Rippe et 3 à Arnex-sur-Nyon¹¹.

Tableau 6-1 : Résultats synthétiques pour l'axe Prestation-production

Com- mune	Economies d'échelle RH											Economies d'échelle BSM										
	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY
ARN	17.7		3.7	3.7	3.7	3.7	3.7	3.7	3.7	3.7	3.7	17.7		3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4
BOR	4.2	3.5		3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	20.8	3.6		3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6
CHE	18.5	3.7	3.7		3.7	3.7	3.7	3.7	3.7	3.7	3.7	14.8	3.5	3.5		3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5
CRA	23.1	4.2	4.2	4.2		4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	23.1	3.9	3.9	3.9		3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9
EYS	12.0	3.4	3.4	3.4	3.4		3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	24.0	3.7	3.7	3.7	3.7		3.7	3.7	3.7	3.7	3.7
GIN	19.4	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9		3.9	3.9	3.9	3.9	13.9	3.7	3.7	3.7	3.7	3.7		3.7	3.7	3.7	3.7
GRE	31.6	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2		4.2	4.2	4.2	15.8	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2		4.2	4.2	4.2
RIP	26.7	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9		3.9	3.9	10.0	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8		3.8	3.8
SIG	28.6	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5		3.5	21.4	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6		3.6
TOT											3.8											3.7

Com- mune	Economies d'échelle équipements											Proximité										
	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY
ARN	26.5		3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	38.2		3.2	3.0	3.0	3.2	3.0	3.0	3.0	3.0	3.1
BOR	41.7	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	33.3	3.8		3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8
CHE	22.2	3.3	3.3		3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	44.4	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
CRA	30.8	4.3	4.3	4.3		4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	23.1	4.5	4.5	4.5		4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5
EYS	24.0	3.3	3.3	3.3	3.3		3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	40.0	4.3	4.3	4.3	4.3		4.3	4.3	4.3	4.3	4.3
GIN	27.8	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5		3.5	3.5	3.5	3.5	38.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9		3.9	3.9	3.9	3.9
GRE	21.1	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0		4.0	4.0	4.0	31.6	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7		4.7	4.7	4.7
RIP	16.7	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5		3.5	3.5	46.7	3.5	3.5	3.3	3.5	3.0	3.2	3.2		3.2	3.3
SIG	21.4	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5		3.5	28.6	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8		4.8
TOT											3.6											4.0

Source : Idheap + Compas

¹⁰ Pour les prestations Médico-social, Services industriels, Ecoles et petite enfance et Immeubles et domaines, la majorité de communes estiment le potentiel d'économies d'échelle Equipements mobiliers et immobiliers comme faible voire inexistant. En revanche, pour les 9 autres prestations, la majorité des communes entendent des économies d'échelle Equipements mobiliers et immobiliers.

¹¹ Pour les prestations Finances, RH, informatique et Sécurité, la totalité des communes sous revue estime que la proximité du lieu de fourniture de la prestation est peu, voire pas importante. Ce même avis est partagé par la majorité de communes en rapport aux prestations Aménagement et urbanisme, Conduite administrative, Culture, sport, jeunesse, Ecoles, petite enfance, Espaces verts, Immeubles et domaines, Intendance des bâtiments, Médico-social et Services industriels. Finalement, la majorité des communes considère la proximité importante pour les prestations Conduite politique et Contrôle des habitants.

Opportunité et forme d'un rapprochement. Les appréciations moyennes des différents critères d'analyse de l'axe Prestation-production se situent entre 3.6 (économies d'échelle Equipements) et 4.0 (proximité), soit largement au-dessus du seuil d'indifférence fixé à 3.0. Un rapprochement entre tout ou partie des neuf communes sous revue laisse donc augurer d'un **gain appréciable en termes de production des prestations communales** (meilleure productivité, diminution des coûts et meilleure utilisation des infrastructures)... ceci **sans désagrément majeur en termes de proximité**.

Considérant les notations prestation par prestation et commune par commune, ce constat vaut pour la quasi-totalité des communes et une large majorité de prestations (notations > 3.1). Les avantages d'un rapprochement pour la production des prestations sont nombreux. Ils concernent l'amélioration de la productivité des ressources humaines (meilleure utilisation des compétences, spécialisation, émulation et meilleure gestion des suppléances, etc.), la réalisation d'économies sur les achats BSM et sous-traitances (rabais de quantité, meilleure négociation, etc.) ou encore l'adéquation des infrastructures et des équipements (meilleure utilisation, locaux plus adaptés, équipement plus performants, etc.). Les inconvénients portent quant à eux sur un risque de suréquipement (« équipements superflus »), un remplacement du bénévolat par du travail rémunéré (notamment dans les petites communes) ainsi qu'une perte de proximité (« la proximité est une des forces de nos villages, sa perte serait ressentie négativement par les citoyens qui apprécient l'aspect humain de notre petite administration »), jugée peu significative en termes d'utilité pour le citoyen. Cependant, pour les communes **d'Arnex-sur-Nyon et La Rippe**, la proximité joue un rôle très important. En ce sens, la mise à disposition des prestations à partir d'une commune voisine enlèverait une partie de l'utilité des prestations. Ce souci de perte de proximité pourrait s'expliquer par la situation « excentrée » desdites communes par rapport au périmètre considéré.

Points clés. L'analyse de l'axe Prestation-production plaide clairement en faveur d'un rapprochement entre tout ou partie des neuf communes sous revue avec des appréciations largement supérieures au seuil d'indifférence fixé à 3.0... aucune forme de rapprochement n'étant *a priori* exclue. Les principaux avantages en termes de production des prestations portent sur les éléments suivants :

- **Proximité.** La mobilité des habitants des communes Asse et Boiron semble avérée. Le fait que les prestations soient mises à disposition à partir d'une commune voisine n'enlèverait qu'une faible partie de leur utilité ;
- **Economies d'échelle – Ressources humaines.** Amélioration de la productivité des ressources humaines grâce à une spécialisation des tâches (→ effet d'apprentissage, spécialisation), à une gestion facilitée des suppléances et à une émulation accrue ;
- **Economies d'échelle – Biens, services et marchandises.** Centralisation des achats permettant d'obtenir des rabais de quantité et un meilleur pouvoir de négociation accru auprès des fournisseurs ;
- **Economies d'échelle – Equipements et infrastructures.** Meilleure utilisation des infrastructures et meilleure adéquation des équipements avec l'utilisation qui en est faite, équipements plus performants.

En termes de production des prestations communales, les potentiels désavantages résultent principalement de la perte de **proximité liée** au déplacement du point de fourniture des prestations. Cette perte de proximité est susceptible d'engendrer une diminution des connaissances locales et la dépersonnalisation des relations. Notons cependant que pour une (très large) majorité des communes, la perte d'utilité de la prestation pour le citoyen serait faible ! Hormis pour les communes d'Arnex-sur-Nyon et La Rippe, pour qui la proximité joue un rôle très important et donc la perte d'utilité pour le citoyen considérée importante.

7 RECOMMANDATION D'UNE OPTION STRATÉGIQUE

Objectif. L'objectif du présent chapitre consiste à élaborer une recommandation stratégique quant à la forme, au périmètre et aux lignes directrices d'un rapprochement entre les communes Asse et Boiron. Ceci à partir d'une synthèse des résultats des cinq axes d'analyse présentés aux chapitres précédents. Par souci de concision (et compte tenu des résultats), nous nous limitons à présenter dans le détail les résultats pour :

- ASBO-9 : Ensemble des communes Asse et Boiron ;
- ASBO-7 : Ensemble des communes Asse et Boiron sans Arnex-sur-Nyon ni La Rippe.

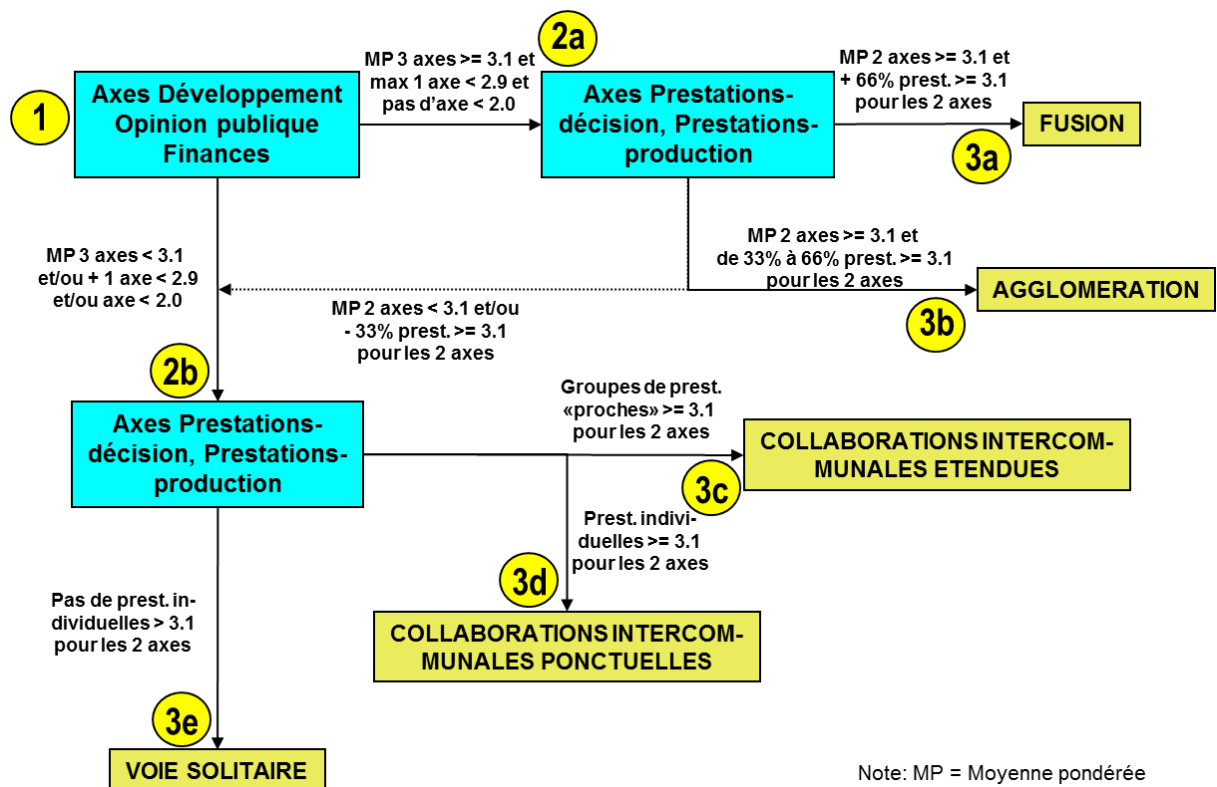
Il va par ailleurs de soi que d'autres combinaisons moins « ambitieuses » (→ périmètre plus restreint) sont envisageables, mais moins porteuses. Elles doivent donc pour leur part être considérées comme des solutions de repli !

7.1 MÉTHODOLOGIE

Les figures ci-dessous expliquent le raisonnement permettant de synthétiser les résultats des analyses par axe et d'aboutir à une recommandation stratégique quant à la forme, au périmètre et aux lignes directrices d'un rapprochement intercommunal entre les communes Asse et Boiron.

Identification de la forme et du périmètre d'un rapprochement intercommunal. La Figure 7-1 explique la façon d'identifier la forme de rapprochement la plus adaptée à la situation des communes sous revue (→ pour différents périmètres). Le raisonnement est articulé en deux temps :

Figure 7-1 : Formulation d'une option stratégique → forme et périmètre

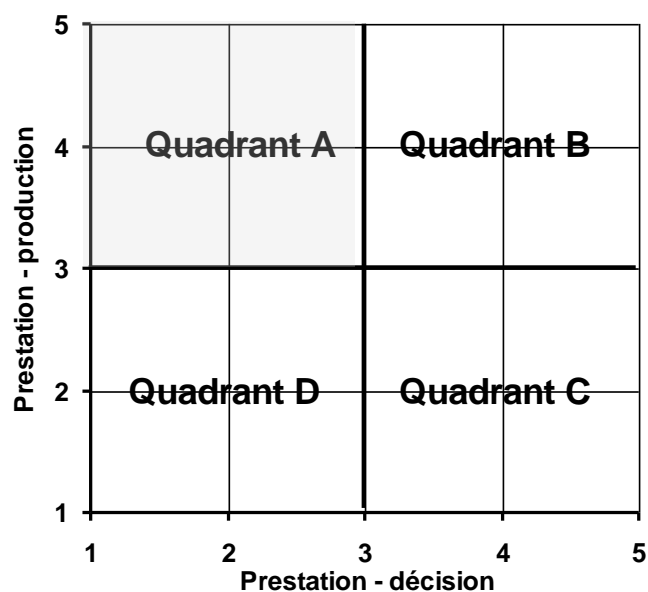


Source : Idheap + Compas

- ① **Niveau politico-institutionnel → Axes transversaux – stratégie, opinion, finances.** Les trois conditions liées à ces axes permettent de discriminer les formes génériques de rapprochement impliquant une disparition complète ou partielle des communes sous revue en tant qu'entités politiques... au profit d'une nouvelle entité (fusion, agglomération), de celles n'impliquant pas une telle disparition (collaborations intercommunales étendues ou ponctuelles, voie solitaire). Pour une fusion de communes par exemple, trois conditions doivent être réunies : **Moyenne pondérée 3 axes ≥ 3.1 , Max 1 axe < 2.9 et Pas d'axe < 2.0** ;
- ② **Niveau technico-administratif → Axes prestations – fonctionnement de l'administration.** Les deux conditions liées à ces axes permettent de se déterminer quant à l'ampleur générique du rapprochement, c'est-à-dire quant au nombre de prestations concernées par ledit rapprochement. Cela permet d'une part de faire la distinction entre fusion et agglomération, et d'autre part entre collaboration intercommunale étendue ou ponctuelle, voire voie solitaire. Pour une agglomération de communes par exemple, deux conditions doivent être réunies : **Moyenne pondérée 2 axes ≥ 3.1 , de 33.4% à 66.7% de prestations ≥ 3.1 pour les 2 axes** ;

Identification des prestations concernées par le rapprochement intercommunal. En cas de recommandation stratégique de type agglomération, collaboration étendue ou collaboration ponctuelle, le rapprochement intercommunal proposé ne porte pas sur l'ensemble des prestations servies par les communes sous revue. La Figure 7-2 montre comment identifier les prestations concernées par un tel rapprochement. Le raisonnement est articulé en trois temps :

Figure 7-2 : Formulation d'une option stratégique → prestations concernées



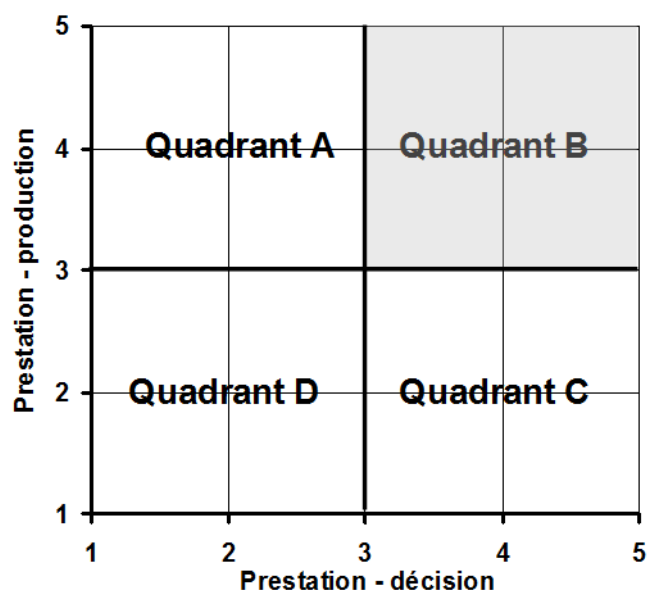
Source : Idheap + Compas

- ③ **Axes prestations – fonctionnement de l'administration → Axe relatif à la prise de décision.** Le positionnement sur cet axe permet d'identifier les prestations pour lesquelles il est avantageux de décider ensemble (notation ≥ 3.1) ;
- ④ **Axes prestations – fonctionnement de l'administration → Axe relatif à la production des prestations.** Le positionnement sur cet axe permet d'identifier les prestations pour lesquelles il est avantageux de produire ensemble (notation ≥ 3.1) ;

- ⑤ **Quatre quadrants.** En combinant les deux axes, il est possible de répartir les prestations dans quatre quadrants... dont un seul est réellement intéressant dans une perspective de rapprochement intercommunal, le **quadrant B** (avantage à se rapprocher pour décider ET pour produire). Ce sont les prestations de ce quadrant B qu'il s'agit d'intégrer dans l'agglomération, respectivement dans la collaboration intercommunale étendue/ponctuelle.

Identification des lignes de force du rapprochement intercommunal. En fonction de la situation spécifique des communes sous revue, les lignes de force de la forme de rapprochement intercommunal proposée peuvent varier sensiblement. La Figure 7-3 montre comment identifier les « forces motrices » et les « forces immobilisantes » relatives à la forme de rapprochement proposée... et donc les lignes de force devant guider la construction concrète de ladite forme de rapprochement. Le raisonnement est articulé en trois temps :

Figure 7-3 : Formulation d'une option stratégique → lignes de force



Source : Idheap + Compas

- ⑥ **Cinq axes d'analyse – stratégie, opinion, finances, fonctionnement de l'administration → Appréciation de chaque axe.** L'appréciation de chaque axe sur une échelle de 1.0 à 5.0 (cf. chapitres précédents) permet d'identifier les dimensions qui supportent la forme de rapprochement... et celles qui lui sont moins favorables ;
- ⑦ **Cinq axes d'analyse – stratégie, opinion, finances, fonctionnement de l'administration → Importance de chaque axe.** La pondération de chaque axe (poids en %, cf. chapitres précédents) permet d'identifier les dimensions qui sont jugées importantes pour la forme de rapprochement... et celles qui sont moins centrales, voire négligeables ;
- ⑧ **Quatre quadrants.** En combinant les deux axes (appréciation et pondération), il est possible de répartir les cinq axes dans quatre quadrants. Les « forces motrices » sont situées dans le **quadrant B** et les « forces immobilisantes » dans le **quadrant C**. Les quadrants A et D représentent des dimensions relativement moins importantes devant en principe être mises en conformité avec les dimensions d'importance plus grande. La considération du champ de forces ainsi créé permet de dégager les lignes de force ou lignes directrices du projet.

7.2 COMBINAISON ASBO-9 : NEUF COMMUNES ASSE ET BOIRON

Le Tableau 7-1 présente une synthèse des résultats pour la combinaison **ASBO-9**, soit un **rapprochement des neuf communes sous revue** : Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy-Avenex.

Forme et périmètre d'un rapprochement intercommunal. Pour les trois axes transversaux Développement, Opinion publique et Finances, les éléments suivants sont constatés ① :

- **MP 3 axes ≥ 3.1 .** La moyenne pondérée des trois axes transversaux Développement, Opinion publique et Finances se situe entre 3.2 à Arnex-sur-Nyon et 3.9 à Grens¹². Toutes les communes se situent en-dessus de 3.1. Considérant les notations de chaque axe, il s'avère qu'un rapprochement entre les neuf communes sous revue est susceptible d'ouvrir de nouvelles perspectives de développement pour l'ensemble des communes... hormis pour Borex, Chésereux et La Rippe (notes entre 2.8 et 3.0). Un rapprochement peut également s'appuyer sur la compatibilité de l'opinion publique et de l'identité locale. Ladite compatibilité est toutefois un peu moins claire pour Arnex-sur-Nyon (notation de 3.0). Enfin, la compatibilité financière des neuf communes sous revue est plutôt moyenne, notamment pour Chésereux, Eysins et La Rippe, se trouvant dans la zone d'indifférence (entre 2.9 et 3.1). Malgré ces notes proches de la zone d'indifférence, la moyenne pondérée globale des axes demeure supérieure à 3.1, cette condition n'invalide donc aucune option de rapprochement pour le périmètre considéré, et en particulier pas une fusion de communes ;
- **Max. 1 axe < 2.9 .** Avec seulement un axe en-dessous de la limite située à 2.9 (Borex et La Rippe \rightarrow axe Développement), la condition *Max 1 axe < 2.9* est respectée pour toutes les communes, ce qui permet d'envisager une fusion des neuf communes sous revue ;
- **Pas d'axe < 2.0 .** Aucun des trois axes n'obtient une notation inférieure à 2.0, ceci pour l'ensemble des neuf communes. Ainsi et du point de vue de la condition *Pas d'axe < 2.0* , une fusion des neuf communes serait envisageable.

Eu égard aux trois premières conditions de l'algorithme de décision liées aux axes transversaux Développement, Opinion publique et Finances, on constate qu'un **rapprochement intercommunal pouvant aller jusqu'à une fusion englobant les neuf communesASSE et Boiron est envisageable.**

Pour les deux axes liés à la **fourniture des prestations communales**, c'est-à-dire les axes Prestation-décision et Prestation-production les éléments suivants sont constatés ② :

- **MP 2 axes ≥ 3.1 .** La moyenne pondérée des axes Prestation-décision et Prestation-production se situe entre 3.1 à Arnex-sur-Nyon et 4.1 à Crassier¹³. Un rapprochement permettrait donc d'améliorer la fourniture des prestations communales... ceci de manière plus ou moins prononcée selon les communes. La condition *Moy. pond. 2 axes ≥ 3.1* étant valide pour l'ensemble des communes, aucune option de rapprochement intercommunal ne peut être invalidée pour le périmètre considéré, et en particulier pas une fusion de communes ;
- **% Prest. ≥ 3.1 , 2 axes.** L'analyse de cette condition révèle qu'à l'exception d'Arnex-sur-Nyon et La Rippe, toutes les communesASSE et Boiron obtiennent des résultats

¹² La moyenne pondérée des trois axes transversaux se monte à 3.2 à Arnex-sur-Nyon, 3.4 à Borex, 3.5 à Chésereux, 3.8 à Crassier, 3.4 à Eysins, 3.8 à Gingins, 3.9 à Grens, 3.3 à La Rippe et 3.4 à Signy-Avenex.

¹³ La moyenne pondérée des deux axes Prestations-décisions et Prestation-Production se monte à 3.1 à Arnex-sur-Nyon, 3.5 à Borex, 3.6 à Chésereux, 4.1 à Crassier, 3.5 à Eysins, 3.6 à Gingins, 4.0 à Grens, 3.2 à La Rippe et 3.7 à Signy-Avenex.

supérieurs à 66.7%¹⁴. Avec des pourcentages respectivement de 46.2% et 34.6%, les communes d'Arnex-sur-Nyon et La Rippe se situent clairement au-dessous de la limite fixée à 66.7% pour préconiser une fusion de communes. Ainsi, pour ces deux communes, un rapprochement n'est clairement avantageux en termes de fonctionnement de l'administration (notamment pour l'axe prestation-décision) que pour un peu plus de 1/3 des prestations servies par les communes sous revue ! Cette condition n'est **pas favorable à une fusion d'Arnex-sur-Nyon et La Rippe avec les autres communes Asse et Boiron**. Pour les sept autres communes, l'ensemble des options de rapprochement restent ouvertes, y compris une fusion de communes.

Les conditions liées aux axes d'analyse Prestation-décision et Prestation-production ne plaident que pour une condition en faveur d'une fusion pour les communes d'Arnex-sur-Nyon et La Rippe, et en faveur d'un rapprochement moins étroit pour l'autre. En effet, le nombre de prestations intégrées avantageusement dans un rapprochement intercommunal n'est pas suffisant (respectivement à 46.2% et 34.6% des prestations). Concrètement, pour les deux communes en question, la prise de décision coordonnée avec les communes voisines se traduirait par une perte du niveau de bien-être... Le type de rapprochement pour les neuf communes Asse et Boiron pourrait s'orienter vers une **agglomération**.

Tableau 7-1 : Résultats de l'algorithme de décision – Combinaison ASBO-9

Commune de...	ARN avec...		BOR avec...		CHE avec...		CRA avec...		EYS avec...		GIN avec...		GRE avec...		RIP avec...		SIG avec...	
	...ASBO-9 ¹	...ASBO-9 ¹	...ASBO-9 ¹	...ASBO-9 ¹	...ASBO-9 ¹	...ASBO-9 ¹	...ASBO-9 ¹	...ASBO-9 ¹	...ASBO-9 ¹	...ASBO-9 ¹	...ASBO-9 ¹	...ASBO-9 ¹	...ASBO-9 ¹	...ASBO-9 ¹	...ASBO-9 ¹	...ASBO-9 ¹	...ASBO-9 ¹	...ASBO-9 ¹
Algorithme de décision	PA	NA	PA	NA	PA	NA	PA	NA	PA	NA	PA	NA	PA	NA	PA	NA	PA	NA
AXES TRANSVERSAUX - Développement et rayonnement, Opinion publique, identités locales, Finances																		
Développement	10.5	3.6	28.6	2.8	22.2	3.0	19.0	4.0	20.0	3.7	27.0	3.5	25.7	4.5	10.0	2.8	19.2	3.7
Opinion publique	28.1	3.0	20.0	4.0	24.4	4.4	28.6	4.3	20.0	3.7	29.7	4.4	11.4	4.0	35.0	3.5	31.9	3.4
Finances	15.8	3.3	28.6	3.4	24.4	3.0	23.8	3.2	28.0	3.0	18.9	3.4	28.6	3.4	15.0	3.1	17.0	3.2
MP 3 axes >= 3.1	-	3.2	-	3.4	-	3.5	-	3.8	-	3.4	-	3.8	-	3.9	-	3.3	-	3.4
Nb. axes <2.9	-	0	-	1	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	1	-	0
Nb. axes <2.0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0
AXES PRESTATIONS - Fonctionnement de l'administration																		
Prestation-décision	24.6	3.0	14.3	3.3	11.1	3.5	14.3	3.9	16.0	3.1	13.5	3.5	20.0	3.7	20.0	2.8	19.2	3.5
Prestation-production	21.1	3.3	8.6	3.8	17.8	3.7	14.3	4.2	16.0	3.8	10.8	3.7	14.3	4.3	20.0	3.5	12.8	3.9
MP 2 axes >= 3.1	-	3.1	-	3.5	-	3.6	-	4.1	-	3.5	-	3.6	-	4.0	-	3.2	-	3.7
% Prest.-décision ² >= 3.1	-	46.2%	-	80.8%	-	76.9%	-	92.3%	-	69.2%	-	84.6%	-	92.3%	-	34.6%	-	80.8%
% Prest.-production ² >= 3.1	-	73.1%	-	84.6%	-	100.0%	-	88.5%	-	92.3%	-	92.3%	-	100.0%	-	69.2%	-	92.3%
% Prest. >= 3.1, 2 axes ²	-	46.2%	-	80.8%	-	76.9%	-	88.5%	-	69.2%	-	84.6%	-	92.3%	-	34.6%	-	80.8%
Résultat par commune	agglomération		fusion		fusion		fusion		fusion		fusion		fusion		agglomération		fusion	

Note: PA=pondération (de 0 à 100%), NA=notation (de 1 à 5)

¹ Méthode "un par rapport à tous les autres" -> ex. Arnex-sur-Nyon avec chaque commune Asse et Boiron

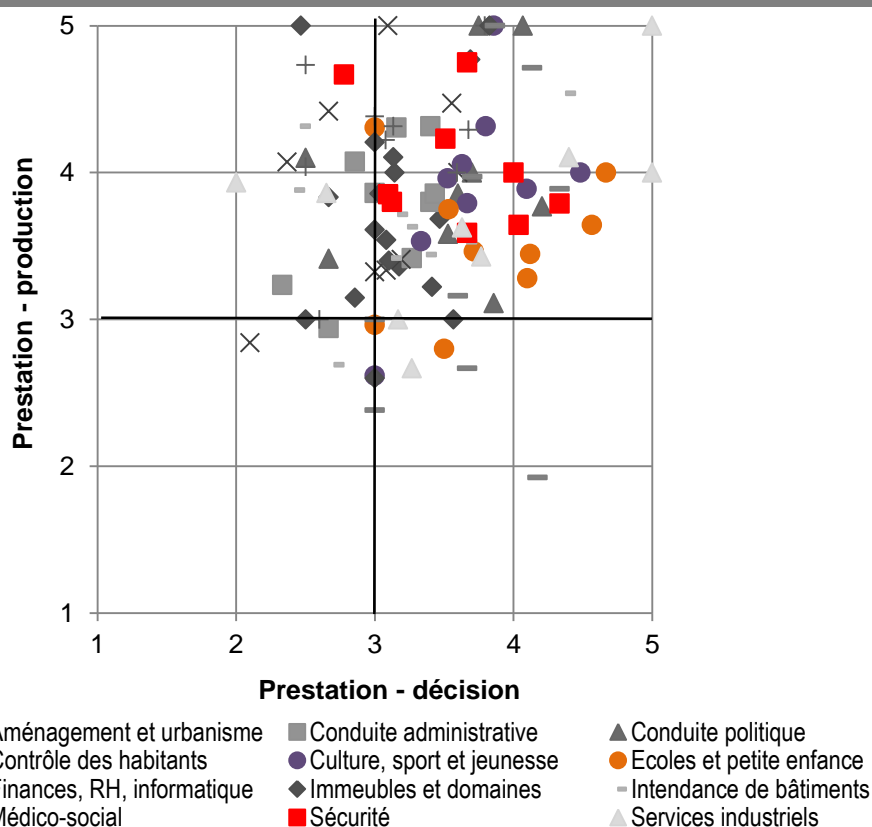
² Prestations notées entre 2.9 et 3.1 pondérées à 1/2

Source : Idheap + Compas

Identification des prestations concernées par une agglomération (entendue au sens scientifique du terme et non au sens de la législation vaudoise). Il apparaît que l'agglomération devrait s'axer autour des collaborations liées aux domaines (1) Sécurité, (2) Culture, sport et jeunesse et (3) Ecoles et petite enfance (de collaborations existent déjà pour la fourniture de cette prestation !). Ce sont en effet les domaines pour lesquels les avantages en termes de prise de décision et de production apparaissent les plus nets, du point de vue d'Arnex-sur-Nyon, de La Rippe et d'une large majorité des autres communes Asse et Boiron. La Figure 7-4 présente graphiquement les résultats des axes d'analyse Prestations-décision et Prestation-production pour ces prestations. L'analyse du graphique montre que la majeure partie des points sont situés dans le cadran en haut à droite. Par soucis de clarté, seules les prestations pour lesquelles un avantage en termes de fourniture des prestations pour au minimum 2/3 des communes sont représentées en couleur sur le graphique. Les quelques exceptions représentent les communes pour qui, du point de vue de la prise de décision et/ou de la production, les avantages sont moins évidents. La mise en place de collaborations étendues devrait donc considérer en priorité lesdites prestations.

¹⁴ Le pourcentage de prestations supérieur à 3.1 s'élève à 46.2% à Arnex-sur-Nyon, 80.8% à Borex, 76.9% à Chésereux, 88.5% à Crassier, 69.2% à Eysins, 84.6% à Gingins, 92.3% à Grens, 34.6% à La Rippe et 80.8% à Signy-Avenex.

Figure 7-4 : Prestations concernées par une agglomération



Source : Idheap + Compas

Points clés. Considérant le périmètre englobant les neuf communes Asse et Boiron, l'algorithme de décision aboutit à une recommandation stratégique de type **agglomération** (au sens scientifique du terme)... un des deux critères relatifs aux axes liés à la fourniture des prestations communales n'étant pas rempli ($\% Prest. \geq 3.1$, 2 axes). Tous les critères relatifs au niveau politico-institutionnel (développement, opinion publique, finances) plaident cependant pour une fusion des neuf communes sous revue.

Les conditions liées aux trois axes transversaux sont en effet satisfaites. On constate tout d'abord une **compatibilité financière suffisante** du point de vue d'une large majorité des communes considérées, à l'exception des communes de Chéserey, Eysins et La Rippe. La compatibilité en termes **d'opinion publique** et d'identités locales est quant à elle moins claire pour la commune d'Arnex-sur-Nyon. Enfin, il apparaît que l'amélioration des **perspectives de développement** est peu évidente pour les communes de Borex, Chéserey et La Rippe. La tendance est confirmée par les axes relatifs à la fourniture des prestations. La **proportion de prestations** pour lesquelles les communes présentent des avantages en termes de fourniture des prestations communales (décision ET/OU production) est **inférieure au seuil de 66.7% dans les communes d'Arnex-sur-Nyon et La Rippe.**

L'appréciation de la situation des communes Asse et Boiron plaide pour un rapprochement de type agglomération entre Arnex-sur-Nyon et La Rippe d'une part, et les sept autres communes Asse et Boiron d'autre part. Les collaborations dans le cadre d'une agglomération pourraient s'axer autour des prestations liées aux domaines **Sécurité, Culture, sport et jeunesse** et **Ecoles et petite enfance**. Ce sont en effet les domaines pour lesquels les avantages en termes de prise de décision et de production apparaissent, du point de vue d'Arnex-sur-Nyon, La Rippe et d'une large majorité des autres communes Asse et Boiron, les plus nets.

7.3 COMBINAISON ASBO-7 : COMMUNES ASSE ET BOIRON SANS ARNEX-SUR-NYON NI LA RIPPE

Le Tableau 7-2 présente une synthèse des résultats pour la combinaison **ASBO-7**, soit un rapprochement entre les communes Assé et Boiron sans Arnex-sur-Nyon ni La Rippe.

Forme et périmètre d'un rapprochement intercommunal. Pour les trois axes transversaux Développement, Opinion publique et Finances, les éléments suivants sont constatés ① :

- **MP 3 axes ≥ 3.1 .** Pour les sept communes, la moyenne pondérée des trois axes transversaux Développement, Opinion publique et Finances se situe au-dessus de 3.1¹⁵. L'analyse des notations axe par axe montre qu'un rapprochement entre les sept communes sous revue peut s'appuyer sur un renforcement des perspectives de développement (notations entre 3.6 et 4.5)... à l'exception des communes de Borex et Chésèrex (notations respectivement 2.9 et 3.0), qui les jugent moyennes. Avec des notations supérieures ou égales à 4.5, la similarité de l'opinion publique est avérée pour toutes les communes. Enfin, avec des notations proches ou égales à 3.2, la compatibilité financière des communes sous revue est plutôt moyenne, notamment pour Chésèrex et Eysins (notations respectivement 3.1 et 3.0). Eu égard à la condition *MP 3 axes ≥ 3.1* , toutes les formes de rapprochement sont envisageables pour les sept communes sous-revue, notamment une fusion de communes ;
- **Max. 1 axe < 2.9 .** La commune de Borex obtient une notation égale à 2.9 pour l'axe Développement. Cependant, il s'agit d'un seul axe... en ce sens, cette condition est respectée, les options de rapprochement restent à ce stade valides pour les sept communes sous revue, fusion de communes incluse ;
- **Pas d'axe < 2.0 .** Aucune des sept communes sous revue n'obtient, pour aucun des trois axes transversaux, une notation inférieure à 2.0. Toutes les options de rapprochement, y compris une fusion de communes, sont donc valides du point de vue de la condition *Pas d'axe < 2.0* , et en particulier une fusion de communes.

Considérant les trois premières conditions de l'algorithme de décision liées aux axes transversaux Développement, Opinion publique et Finances, toutes les conditions plaident à ce stade en **favor d'un rapprochement pouvant aller jusqu'à une fusion de communes**.

Voyons maintenant si cette situation est confirmée par les critères agrégés liés à la **fourniture des prestations communales**, c'est-à-dire aux axes Prestation-décision et Prestation-production ② :

- **Moy. pond. 2 axes ≥ 3.1 .** La moyenne pondérée des axes Prestation-décision et Prestation-production est, pour l'ensemble des communes sous revue, largement supérieure à 3.1¹⁶. Un rapprochement intercommunal laisse donc clairement entrevoir une amélioration au niveau de la fourniture des prestations communales... ceci en termes de prise de décision ou de production des prestations. Selon cette condition *Moy. pond. 2 axes ≥ 3.1* , toutes les options de rapprochement, y compris une fusion, sont ouvertes ;
- **% Prest. ≥ 3.1 , 2 axes.** Toutes les communes obtiennent un résultat (largement) supérieur à 66.7%. Cette condition *% Prest. ≥ 3.1 , 2 axes* confirme que toutes les

¹⁵ La moyenne pondérée des trois axes transversaux se monte à 3.4 à Borex et Eysins, 3.5 à Chésèrex, 3.8 à Crassier, 3.9 à Gingins, 4.0 à Grens et 3.5 à Signy-Avenex.

¹⁶ La moyenne pondérée des axes Prestation-décision et Prestation-production se monte 3.5 à Borex et Eysins, 3.6 à Chésèrex et Gingins, 4.1 à Crassier, 4.0 à Grens et 3.7 à Signy-Avenex.

formes de rapprochement sont ouvertes, y compris une fusion de communes, entre les sept communes sous revue.

Les conditions liées aux deux axes d'analyse Prestation-décision et Prestation-production confirme qu'une option stratégique de type **fusion paraît tout à fait envisageable**, ceci pour les sept communes sous-revue. Sans les communes d'Arnex-sur-Nyon et La Rippe, on constate par ailleurs une légère amélioration des notes liées aux axes transversaux et à l'axe prestation-production, ceci pour une majorité de communes.

Tableau 7-2 : Résultats de l'algorithme de décision – Combinaison ASBO-7

Commune de...	BOR avec...		CHE avec...		CRA avec...		EYS avec...		GIN avec...		GRE avec...		SIG avec...	
Algorithme de décision	...ASBO-7 ¹		...ASBO-7 ¹		...ASBO-7 ¹		...ASBO-7 ¹		...ASBO-7 ¹		...ASBO-7 ¹		...ASBO-7 ¹	
	PA	NA	PA	NA	PA	NA	PA	NA	PA	NA	PA	NA	PA	NA
AXES TRANSVERSAUX - Développement et rayonnement, Opinion publique et identités locales, Finances														
Développement	28.6	2.9	22.2	3.0	19.0	4.0	20.0	3.7	27.0	3.6	25.7	4.5	19.2	3.8
Opinion publique	20.0	4.1	24.4	4.5	28.6	4.3	20.0	3.7	29.7	4.4	11.4	4.3	31.9	3.5
Finances	28.6	3.4	24.4	3.1	23.8	3.2	28.0	3.0	18.9	3.5	28.6	3.4	17.0	3.2
MP 3 axes >= 3.1	-	3.4	-	3.5	-	3.8	-	3.4	-	3.9	-	4.0	-	3.5
Nb. axes <2.9	-	1	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0
Nb. axes <2.0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0
AXES PRESTATIONS - Fonctionnement de l'administration														
Prestation - décision	14.3	3.4	11.1	3.5	14.3	3.9	16.0	3.1	13.5	3.5	20.0	3.7	19.2	3.5
Prestation - production	8.6	3.8	17.8	3.7	14.3	4.2	16.0	3.8	10.8	3.7	14.3	4.3	12.8	3.9
MP 2 axes >= 3.1	-	3.5	-	3.6	-	4.1	-	3.5	-	3.6	-	4.0	-	3.7
% Prest.-décision ² >= 3.1	-	84.6%	-	76.9%	-	92.3%	-	69.2%	-	84.6%	-	92.3%	-	80.8%
% Prest.-production ² >= 3.1	-	84.6%	-	100.0%	-	91.7%	-	92.3%	-	92.3%	-	100.0%	-	100.0%
% Prest. >= 3.1, 2 axes	-	84.6%	-	76.9%	-	91.7%	-	69.2%	-	84.6%	-	92.3%	-	80.8%
Résultat par commune	fusion		fusion		fusion		fusion		fusion		fusion		fusion	
Type de rapprochement	FUSION													

Note: PA=pondération (de 0 à 100%), NA=notation (de 1 à 5)

¹ Méthode "un par rapport à tous les autres" -> ex. Arnex-sur-Nyon avec chaque commune Asse et Boiron

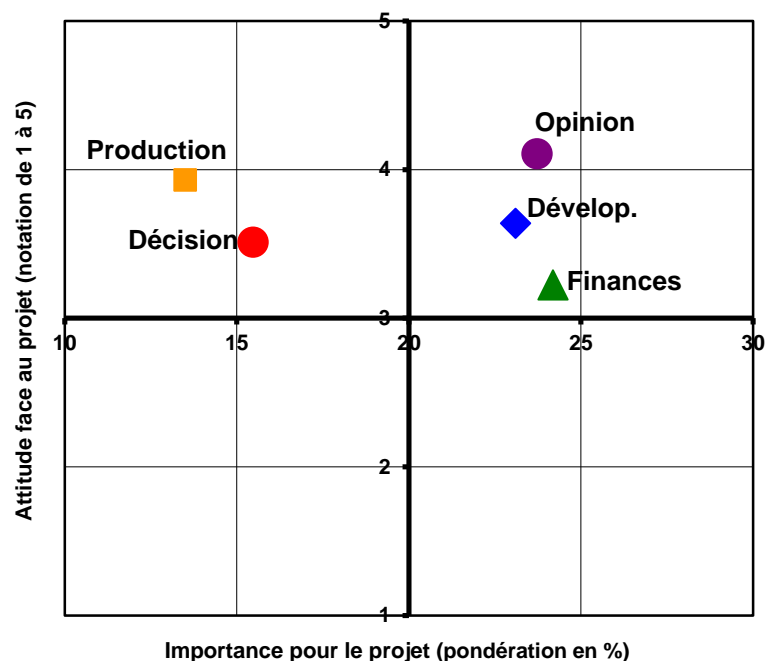
² Prestations notées entre 2.9 et 3.1 pondérées à 1/2

Source : Idheap + Compas

Lignes de forces de l'option stratégique recommandée. La Figure 7-5 présente les cinq axes d'analyse en fonction de leur poids et de leur appréciation moyenne pour la combinaison ASBO-7 Ceci permet d'identifier les forces « motrices » et les forces « immobilisantes »... et ainsi de dégager les lignes directrices devant guider la construction concrète d'un regroupement pouvant aller jusqu'à une fusion. Les constatations suivantes s'imposent :

- **Développement et Opinion publique.** La première ligne de force du présent projet est constituée par les axes Développement et Opinion publique... ceux-ci étant surpondérés (poids > 20%) et largement favorables à un rapprochement (notation > 3.1). Une fusion des sept communes sous revue peut donc s'appuyer sur deux points forts : (1) compatibilité des opinions publiques et (2) avantages en termes de développement et de rayonnement ;
- **Contrainte financière.** La seconde ligne de force du projet fait référence à l'axe Finances qui est largement surpondéré par les sept communes sous revue (poids > 20%)... mais indiquant une compatibilité financière en demi-teinte (notation = 3.2). Une attention particulière doit donc être portée aux aspects financiers pour construire un projet solide et acceptable par chaque commune ;
- **Autres axes.** Les aspects liés au fonctionnement de la commune (axes Prestations-décision et Prestation-production) vont dans le sens d'une fusion, mais leur poids dans le projet est moindre (poids < 20%). Il convient de mettre en conformité ces éléments sur les lignes de force ci-dessus... ou en d'autres termes de développer des prestations et un fonctionnement permettant de soutenir la perspective stratégique de la nouvelle commune tout en respectant la contrainte financière.

Figure 7-5 : Principales lignes de force – Combinaison ASBO-7



Source : Idheap + Compas

Points clés. Considérant le périmètre regroupant les sept communes de Borex, Chéserex, Crassier, Eysins, Gingins, Grens et Signy-Avenex, l'utilisation de l'algorithme de décision permet d'aboutir à la recommandation qu'un **rapprochement intercommunal pouvant aller jusqu'à une fusion des sept communes sous revue**, donc sans Arnex-sur-Nyon ni La Rippe, constitue une option stratégique tout à fait adaptée à la situation, aucun des cinq critères ne s'opposant à un rapprochement de ce type.

En effet, une fusion peut s'appuyer sur des **avantages conséquents en termes de perspectives de développement ainsi que sur une compatibilité largement suffisante des opinions publiques**. En revanche, la comptabilité s'avère moins prononcée du point de vue des finances, notamment pour les communes de Chéserex et Eysins... En ce sens, **une attention particulière devra être portée aux aspects financiers**. Ce dernier point constitue vraisemblablement le principal défi à relever dans la construction du projet. Ces trois lignes de force doivent par ailleurs guider les travaux subséquents relatifs à la fourniture des prestations communales. Enfin, les avantages quant à la fourniture des prestations (prise de décision ET/OU production) concernent une (large) majorité des prestations communales (entre 69.2% et 92.3%).

7.4 SYNTHÈSE – RECOMMANDATION STRATÉGIQUE

Recommandation stratégique *stricto sensu*. La présente recommandation synthétise les résultats des analyses portant sur la forme, le périmètre et les lignes de force d'un rapprochement intercommunal entre les neuf communes sous revue. La recommandation stratégique s'articule comme suit :

- **Agglomération entre les neuf communes Asse et Boiron.** Les appréciations effectuées et synthétisées au travers de l'algorithme de décision invalident, si l'on prend le respect des conditions au pied de la lettre, une fusion dans un ensemble unique pour les communes Asse et Boiron. Une des cinq (!) conditions requises pour un rapprochement pouvant aboutir à une fusion n'est en effet pas remplie. Pour les communes d'Arnex-sur-Nyon et La Rippe, l'analyse montre des avantages dans la fourniture des prestations communales ne concernant qu'une part minoritaire (respectivement 46.2% et 34.6%) du total des prestations fournies. Un rapprochement intercommunal sous la forme d'**agglomération** (au sens scientifique du terme et non de la législation vaudoise) apparaît donc plus opportun. Ce type de rapprochement devrait concerner en priorité les prestations suivantes : (1) Sécurité, (2) Culture, sport et jeunesse et (3) Ecoles et petite enfance (de collaborations existent déjà dans ce domaine !);
- **Fusion des communes Asse et Boiron** (sans Arnex-sur-Nyon ni La Rippe). L'algorithme de décision aboutit clairement à la recommandation stratégique d'une **fusion de communes** entre Borex, Chéserey, Crassier, Eysins, Gingins, Grens et Signy-Avenex. Ladite fusion est susceptible d'apporter des avantages conséquents en termes de perspectives de développement et peut s'appuyer sur une compatibilité largement suffisante des opinions publiques. Par ailleurs, les avantages quant à la fourniture des prestations (prise de décision ET/OU production) concernent une (large) majorité des prestations communales (entre 69.2% et 92.3%). Le détail par axe montre que seul l'axe Finances est noté quelque peu plus sévèrement. Ceci indique que **la situation financière des communes devra faire l'objet d'une attention particulière** dans la suite du processus ;

Recommandation stratégique « raisonnée ». Pour une fusion des neuf communes Asse et Boiron, quatre conditions sur cinq (!) sont validées, la seule (!) condition pénalisant un tel rapprochement étant le % des prestations avec une note supérieur à 3.1, ceci pour les deux axes : prestation-décision et prestation-production. Or des deux composantes de cette condition, c'est l'axe prestation-décision qui obtient les notes les plus basses. Concrètement, pour les communes d'Arnex-sur-Nyon et La Rippe, la prise de décision coordonnée avec les communes voisines se traduirait semble-t-il par une perte de bien-être (craintes liées à la perte du pouvoir décisionnel, perte des sensibilités locales, favoritisme de certaines localités au détriment des autres, etc.). Ces craintes peuvent s'expliquer principalement par le positionnement géographique « excentré » des deux communes, par rapport au périmètre Asse et Boiron. Cependant, les considérations suivantes doivent être prises en compte, afin de formuler une recommandation stratégique « raisonnée » (par opposition à *stricto sensu*) :

- (1) **Situation géographique** : Les communes d'Arnex-sur-Nyon et La Rippe se situent sur l'extérieur du périmètre Asse et Boiron. En cas de fusion « à sept », la commune de La Rippe serait « isolée » entre la nouvelle commune et la France voisine. Quant à la commune d'Arnex-sur-Nyon, elle resterait une petite entité, par rapport aux communes qui l'entourent (→ poids de la commune par rapport aux communes voisines). En termes géographique, le périmètre Asse et Boiron constitue un ensemble doté d'une cohérence certaine ;
- (2) **Garantie de représentativité** : Le canton de Vaud offre une série d'aménagements institutionnels (cercles électoraux au niveau de l'exécutif et du législatif pour la durée d'une législature + la fin de la législature en cours) permettant de garantir la représentativité des communes parties prenantes d'un projet de fusion (et donc la

participation à la prise de décision, à la conduite de la commune). L'adoption dans un projet de fusion de tels aménagement permettrait d'atténuer les craintes liées à la perte du pouvoir décisionnel ;

- (3) **Manque d'alternatives crédibles/souhaitables.** Le mouvement de fusion de communes répond, en Suisse en général et dans le Canton de Vaud en particulier, à des tendances lourdes qui rendent souvent inéluctables un accroissement de la taille des communes (pour peu qu'elles souhaitent continuer à fonctionner de manière efficace et efficiente, et jouer pleinement le rôle institutionnel qui leur est dévolu). Or si les communes de La Rippe et d'Arnex-sur-Nyon quittent un éventuel projet de fusion à ce stade, quelle alternative leur restent-elles ?

Fusion des neuf communes Asse et Boiron. Du point de vue strictement technique, une agglomération entre les neuf communes Asse et Boiron et la fusion des sept communes Asse et Boiron sans Arnex-sur-Nyon ni La Rippe semblent les formes de rapprochement les plus adéquates. Cependant, compte tenu des éléments évoqués sur les points (1), (2) et (3) ci-dessus et moyennant une appréhension raisonnée de la situation, la recommandation stratégique la plus avantageuse à ce stade du processus consiste en une **fusion des neuf communes Asse et Boiron**, avec comme pré-requis une **décision politique forte des communes d'Arnex-sur-Nyon et de La Rippe**.

Points clés. Du point de vue strictement technique, la forme de rapprochement préconisée est la **fusion des sept communes de Borex, Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins, Grens et Signy-Avenex et une agglomération entre les sept communes mentionnées et les communes d'Arnex-sur-Nyon et La Rippe**.

Pour une fusion des neuf communes Asse et Boiron, quatre conditions sur cinq (!) sont validées, la seule condition qui invalide sur le principe un tel rapprochement étant les notes faibles attribuées à l'axe prestation-décision. Concrètement, pour les communes d'Arnex-sur-Nyon et La Rippe, il existe des craintes liées à la perte du pouvoir décisionnel (dissolution des sensibilités locales, peur d'être noyé dans la masse...), ce qui n'est pas étonnant en raison du positionnement géographique « excentré » desdites communes par rapport au périmètre Asse et Boiron.

En ce sens, les considérations suivantes doivent être prises en compte pour la détermination d'une option stratégique « raisonnée » :

(1) **Quatre conditions sur un total de cinq** plaident pour une fusion de communes à neuf, ce qui n'est pas si mal !

(2) **Situation géographique.** Les communes d'Arnex-sur-Nyon et La Rippe sont situées sur l'extérieur du périmètre Asse et Boiron. En cas de fusion « à sept », la commune de La Rippe serait « isolée » entre la nouvelle commune et la France voisine. Quant à la commune d'Arnex-sur-Nyon, elle resterait une petite entité, par rapport aux communes qui l'entourent ;

(3) **Garantie de la représentativité.** Par le biais des cercles électoraux au niveau de l'exécutif et du législatif (pour la première législature et la fin de la législature en cours), le Canton de Vaud offre la possibilité aux communes parties prenantes d'un projet de fusion de garantir leur représentativité au sein d'une nouvelle commune. L'adoption d'une telle mesure en sus de la densité des collaborations intercommunales déjà existantes, offre une solution aux craintes liées à la perte du pouvoir décisionnel ;

(4) **Manque d'alternatives.** Le mouvement de fusion de communes répond à des tendances lourdes qui rendent souvent inéluctables un accroissement de la taille des communes. Or si les communes de La Rippe et d'Arnex-sur-Nyon quittent un éventuel projet de fusion à ce stade, quelle alternative leur restent-elles ?

Compte tenu de ce qui précède, la recommandation stratégique préconisée consiste en une **fusion des neuf communes Asse et Boiron, avec comme pré-requis une décision politique forte des communes d'Arnex-sur-Nyon et de La Rippe**.

8 ANNEXES

8.1 TABLEAUX DÉTAILLÉS DES NOTATIONS, PAR PRESTATION

Objectif. L'objectif de la présente annexe consiste à détailler les notations prestation par prestation, ceci pour les axes d'analyse Prestation-décision et Prestation-production... afin de permettre à chacun d'identifier les prestations qui supportent, ou qui ne supportent pas les recommandations stratégiques.

Tableau 8-1 : Notation prestation par prestation de l'axe Prestation-décision

Prest-Déc.		Critères - résultats bruts																																		
Code	Prestation	Similarité des besoins											Effets de débordement											Besoin de coordination												
		P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY		
P 1.1	Aménagement et urbanisme	ARN	33.3		3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	33.3		2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	33.3		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2.0
		BOR	33.3	3		3	3	3	3	3	3	3	3.0	20.0	4		4	4	4	4	4	4	4	4	46.7	2		4	3	2	4	3	2	2	2	2.8
		CHE	42.9	3	3		3	3	3	3	3	3	3.0	23.8	5	5		5	5	5	5	5	5	5	33.3	2	2		2	2	2	2	2	2	2	2.0
		CRA	48.3	4	4	4		4	4	4	4	4	4.0	20.7	2.5	2.5	2.5		3	3	3	2.5	2.5	2.5	31.0	4	4	4		4	4	4	4	4	4	4.0
		EYS	20.0	5	4	3	4		3	5	3	4	3.9	35.0	3	3	3	3		3	3	3	3	3	45.0	3	3	3	3		3	3	3	3	3	3.0
		GIN	40.7	4	4	5	4	4		4	4	4	4.1	22.2	2	2	5	2	2		2	2	2	2.4	37.0	3	3	5	3	3		3	3	3	3	3.3
		GRE	40.0	4	4	4	4	4	4		4	4	4.0	26.7	2	2	2	2	2	2		2	2	2.0	33.3	4	4	4	4	4	4		4	4	4	4.0
		RIP	16.7	3	3	3	3	3	3	3		3	3.0	33.3	2	2	2	2	2	2	2		2	2.0	50.0	3	3	3	3	3	3	3		3	3	3.0
		SIG	36.7	4	4	4	4	4	4	4	4		4.0	20.0	4	4	4	4	4	4	4	4		4.0	43.3	3	3	3	3	3	3	3	3		3	3
P 1.2	Conduite administrative	ARN	33.3		3	3	3	3	3	3	3	3.0	33.3		1	1	1	1	1	1	1	1	1	33.3		3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	
		BOR	33.3	5		5	5	5	5	5	5	5.0	20.0	1		1	1	1	1	1	1	1	1	46.7	3		3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	
		CHE	42.9	3	3		3	3	3	3	3	3.0	23.8	1	1		1	1	1	1	1	1	1	33.3	4	4		4	4	4	4	4	4	4	4.0	
		CRA	48.3	4	5	2		4	2	5	4	4	3.8	20.7	2	2	2		2	2	2	2	2	2.0	31.0	3	3	3		3	3	3	3	3	3.0	
		EYS	20.0	5	5	5	5		5	5	5	5.0	35.0	3	3	3	3		3	3	3	3	3	3.0	45.0	3	3	3	3		3	3	3	3	3.0	
		GIN	40.7	5	5	5	5	5		5	5	5.0	22.2	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1.0	37.0	2	2	2	2	2		2	2	2	2	2.0
		GRE	40.0	3	3	3	3	3	3		3	3.0	26.7	2	2	2	2	2	2		2	2	2	2.0	33.3	5	5	5	5	5	5		5	5	5	5.0
		RIP	16.7	3	3	3	3	3	3	3		3	3.0	33.3	2	2	2	2	2	2	2		2	2.0	50.0	3	3	3	3	3	3	3		3	3	3.0
		SIG	36.7	3	3	3	3	3	3	3	3		3.0	20.0	3	3	3	3	3	3	3	3		3.0	43.3	4	4	4	4	4	4	4	4		4	4
P 1.3	Conduite politique	ARN	33.3		4	4	4	4	4	4	4	4.0	33.3		1	1	1	1	1	1	1	1	1	33.3		3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	
		BOR	33.3	4		4	4	4	4	4	4	4.0	20.0	3		2	3	3	2	2	2	3	2.5	46.7	4		4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	
		CHE	42.9	4	4		4	4	4	4	4	4.0	23.8	2	2		2	2	2	2	2	2	2.0	33.3	5	5		5	5	5	5	5	5	5	5.0	
		CRA	48.3	4	4	4		4	4	4	4	4.0	20.7	5	5	5		5	5	5	5	5	5	5.0	31.0	4	4	4		4	4	4	4	4	4	4.0
		EYS	20.0	4	4	4	4		4	4	4	4.0	35.0	2	2	2	2		2	2	2	2	2	2.0	45.0	5	5	5	5		5	5	5	5	5	5.0
		GIN	40.7	3	4	4	4	4		3	4	4	3.8	22.2	4	4	4	4	4		4	4	4	4.0	37.0	3	3	3	3	3		3	3	3	3	3.0
		GRE	40.0	4	4	4	4	4	4		4	4	4.0	26.7	3	3	3	3	3	3		3	3	3.0	33.3	5	5	5	5	5	5		5	5	5	5.0
		RIP	16.7	4	4	4	4	4	4	4		4	4.0	33.3	1	1	1	1	1	1	1		1	1.0	50.0	3	3	3	3	3	3	3		3	3	3.0
		SIG	36.7	4	4	4	4	4	4	4	4		4.0	20.0	2	2	2	2	2	2	2	2		2.0	43.3	4	4	4	4	4	4	4	4		4	4

Source : Idheap + Compas

Tableau 8-1 : Notation prestation par prestation de l'axe Prestation-décision (suite)

Prest-Déc.		Critères - résultats bruts																																		
Code	Prestation	Similarité des besoins											Effets de débordement											Besoin de coordination												
		P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY		
P 1.4	Contrôle des habitant, information, accueil, réception	ARN	33.3		4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	33.3		2	2	2	2	2	2	2	2	2.0	33.3		3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	
		BOR	33.3	4		4	4	4	4	4	4	4	4.0	20.0	2		2	2	2	2	2	2	2	2.0	46.7	2		2	2	2	2	2	2	2	2.0	
		CHE	42.9	4	4		4	4	4	4	4	4	4.0	23.8	2	2		2	2	2	2	2	2	2.0	33.3	3	3		3	3	3	3	3	3	3.0	
		CRA	48.3	4	4	3		3	4	4	4	3	3.6	20.7	2	2	2		2	2	2	2	2	2.0	31.0	3	3	3		3	3	3	3	3	3.0	
		EYS	20.0	2	2	2	2		2	2	2	2	2.0	35.0	1	1	1	1		1	1	1	1	1.0	45.0	3	3	3	3		3	3	3	3	3.0	
		GIN	40.7	4	4	4	4	4		4	4	4	4.0	22.2	2	2	2	2	2		2	2	2	2.0	37.0	4	4	4	4	4		4	4	4	4.0	
		GRE	40.0	5	5	5	5	5	5		5	5	5.0	26.7	1	1	1	1	1	1		1	1	1.0	33.3	4	4	4	4	4	4		4	4	4.0	
		RIP	16.7	4	4	4	4	4	4	4		4	4.0	33.3	2	2	2	2	2	2	2		2	2.0	50.0	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5		3.5	3.5	3.5
		SIG	36.7	3	3	3	3	3	3	3	3		3.0	20.0	2	2	2	2	2	2	2	2		2.0	43.3	2	2	2	2	2	2	2	2		2	2.0
P 1.5	Culture, sport et jeunesse	ARN	33.3		3	3	3	3	3	3	3	3.0	33.3		3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	33.3		3	3	3	3	3	3	3	3	3.0		
		BOR	33.3	3		3	3	3	3	3	3	3.0	20.0	4		4	4	4	4	4	4	4	4.0	46.7	4		4	4	4	4	4	4	4	4.0		
		CHE	42.9	5	5		5	5	5	5	5	5.0	23.8	4	4		4	4	4	4	4	4	4.0	33.3	3	3		3	3	3	3	3	3	3.0		
		CRA	48.3	5	5	5		5	5	5	5	5.0	20.7	4	4	4		4	4	4	4	4	4.0	31.0	4	4	4		4	4	4	4	4	4.0		
		EYS	20.0	4	4	4	4		4	4	4	4.0	35.0	2	2	2	2		2	2	2	2	2.0	45.0	4.5	4.5	4.5	4.5		4.5	4.5	4.5	4.5	4.5		
		GIN	40.7	4	4	4	4	4		4	4	4.0	22.2	4	4	4	4	4		4	4	4	4.0	37.0	3	3	3	3	3		3	3	3	3.0		
		GRE	40.0	4	4	4	4	4	4		4	4.0	26.7	2	2	2	2	2	2		2	2	2.0	33.3	5	5	5	5	5	5		5	5	5.0		
		RIP	16.7	3	3	3	3	3	3	3		3.0	33.3	1	1	1	1	1	1	1		1	1.0	50.0	5	5	5	5	5	5	5		5	5.0		
		SIG	36.7	4	4	4	4	4	4	4	4		4.0	20.0	1	1	1	1	1	1	2	1		1.1	43.3	5	5	5	5	5	5	5	5		5.0	
P 1.6	Ecoles et petite enfance	ARN	33.3		3	3	3	3	3	3	3	3.0	33.3		3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	33.3		3	3	3	3	3	3	3	3	3.0		
		BOR	33.3	4		4	4	4	4	4	4	4.0	20.0	4		4	4	4	4	4	4	4	4.0	46.7	3		3	3	3	3	3	3	3	3.0		
		CHE	42.9	5	5		5	5	5	5	5	5.0	23.8	1	1		1	1	1	1	1	1	1.0	33.3	4	4		4	4	4	4	4	4	4.0		
		CRA	48.3	3	3	3		3	3	3	3	3.0	20.7	3	3	3		3	3	3	3	3	3	3.0	31.0	3	3	3		3	3	3	3	3	3.0	
		EYS	20.0	5	5	5	5		5	5	5	5.0	35.0	5	5	5	5		5	5	5	5	5	5.0	45.0	3	3	3	3		3	3	3	3	3.0	
		GIN	40.7	5	5	5	5	5		5	5	5.0	22.2	5	4	4	4	4		5	4	5	4.4	37.0	3	3	3	3	3		3	3	3	3.0		
		GRE	40.0	5	5	5	5	5	5		5	5.0	26.7	5	5	5	5	5	5		5	5	5.0	33.3	4	4	4	4	4	4		4	4	4.0		
		RIP	16.7	4	4	4	4	4	4	4		4.0	33.3	4	4	4	4	4	4	4		4	4.0	50.0	3	3	3	3	3	3	3		3	3.0		
		SIG	36.7	5	5	5	5	5	5	5	5		5.0	20.0	5	5	5	5	5	5	5	5		5.0	43.3	4	4	4	4	4	4	4	4		4.0	

Source : Idheap + Compas

Tableau 8-1 : Notation prestation par prestation de l'axe Prestation-décision (suite)

Prest-Déc.		Critères - résultats bruts																																		
Code	Prestation	Similarité des besoins											Effets de débordement											Besoin de coordination												
		P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY		
P 1.7	Espaces verts, voirie et routes, forêt et agriculture, ports et rives	ARN	33.3		4	4	4	4	4	3	4	3	3.8	33.3		2	2	2	2	2	2	2	2	2.0	33.3		4	2	2	3	2	2	2	2	2.4	
		BOR	33.3	3		3	5	3	3	4	3	4	3.5	20.0	3		3	3	3	3	3	3	3	3.0	46.7	4		4	4	4	4	4	4	4	4	4.0
		CHE	42.9	2	2		2	2	2	2	2	2	2.0	23.8	4	4		4	4	4	4	4	4	4.0	33.3	4	4		4	4	4	4	4	4	4	4.0
		CRA	48.3	5	5	5		5	5	5	5	5	5.0	20.7	5	5	5		5	5	5	5	5	5.0	31.0	3	3	3		3	3	3	3	3	3	3.0
		EYS	20.0	4	4	3	4		3	4	3	4	3.6	35.0	4	3	3	3		3	3	3	4	3.3	45.0	3	3	3	3		3	3	3	3	3	3.0
		GIN	40.7	3	3	3	3	3		3	3	3	3.0	22.2	3	3	3	3	3		3	3	3	3.0	37.0	4	4	4	4	4		4	4	4	4	4.0
		GRE	40.0	5	5	5	5	5	5		5	5	5.0	26.7	3	3	3	3	3	3		3	3	3.0	33.3	4	4	4	4	4	4		4	4	4	4.0
		RIP	16.7	3	3	5	3	1	5	3		2	3.1	33.3	1	1	1	1	1	1	1		1	1.0	50.0	2	2	2	2	2	2	2		2	2	2.0
		SIG	36.7	4	4	4	4	4	4	4	4		4.0	20.0	3	3	3	3	3	3	3	3		3.0	43.3	3	3	3	3	3	3	3	3		3	3.0
P 1.8	Finances, RH, informatique	ARN	33.3		4	4	4	4	4	4	4	4.0	33.3		2	2	2	2	2	2	2	2	2.0	33.3		3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	
		BOR	33.3	4		4	4	4	4	4	4	4	4.0	20.0	2		2	5	2	2	2	2	2	2.4	46.7	4		4	4	4	4	4	4	4	4	4.0
		CHE	42.9	5	5		5	5	5	5	5	5	5.0	23.8	1	1		1	1	2	1	1	1	1.1	33.3	2	2		2	2	2	2	2	2	2	2.0
		CRA	48.3	4	4	4		4	4	4	4	4	4.0	20.7	3	3	3		3	3	3	3	3	3.0	31.0	4	4	4		4	4	4	4	4	4	4.0
		EYS	20.0	4	4	4	4		4	4	4	4	4.0	35.0	1	1	1	1		1	1	1	1	1.0	45.0	3	3	3	3		3	3	3	3	3	3.0
		GIN	40.7	5	5	5	5	5		5	5	5	5.0	22.2	2	2	2	2	2		2	2	2	2.0	37.0	3	3	3	3	3		3	3	3	3	3.0
		GRE	40.0	4	4	4	4	4	4		4	4	4.0	26.7	2	2	2	2	2	2		2	2	2.0	33.3	3	3	3	3	3	3		3	3	3	3.0
		RIP	16.7	4	4	4	4	4	4	4		4	4.0	33.3	1	1	1	1	1	1	1		1	1.0	50.0	3	3	3	3	3	3	3		3	3	3.0
		SIG	36.7	3	3	3	3	3	3	3	3		3.0	20.0	1	1	1	1	1	1	1	1		1.0	43.3	3	3	3	3	3	3	3	3		3	3.0
P 1.9	Immeubles et domaines (patrimoine financier)	ARN	33.3		3	3	3	3	3	3	3	3.0	33.3		3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	33.3		3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	
		BOR	33.3	2		2	2	2	2	2	2	2	2.0	20.0	2		2	2	2	2	2	2	2	2.0	46.7	3		3	3	3	3	3	3	3	3	3.0
		CHE	42.9	4	4		4	4	4	4	4	4	4.0	23.8	2	2		2	2	2	2	2	2	2.0	33.3	2	2		2	2	2	2	2	2	2	2.0
		CRA	48.3	3	3	3		3	3	3	3	3	3.0	20.7	4	4	4		4	4	4	4	4	4.0	31.0	5	5	5		5	5	5	5	5	5	5.0
		EYS	20.0	3	3	3	3		3	3	3	3	3.0	35.0	2	2	2	2		2	2	2	2	2.0	45.0	4	4	4	4		4	4	4	4	4	4.0
		GIN	40.7	3	3	3	3	3		3	3	3	3.0	22.2	3	3	3	3	3		3	3	3	3.0	37.0	3	3	3	3	3		3	3	3	3	3.0
		GRE	40.0	4	4	4	4	4	4		4	4	4.0	26.7	2	2	2	2	2	2		2	2	2.0	33.3	3	3	3	3	3	3		3	3	3	3.0
		RIP	16.7	3	3	3	3	3	3	3		3	3.0	33.3	3	3	3	3	3	3	3		3	3.0	50.0	3	3	3	3	3	3	3		3	3	3.0
		SIG	36.7	3	3	3	3	3	3	3	3		3.0	20.0	1	1	1	1	1	1	1	1		1.0	43.3	4	4	4	4	4	4	4	4		4	4.0

Source : Idheap + Compas

Tableau 8-1 : Notation prestation par prestation de l'axe Prestation-décision (suite)

Prest-Déc.		Critères - résultats bruts																																			
Code	Prestation	Similarité des besoins											Effets de débordement											Besoin de coordination													
		P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY			
P 1.10	Intendance des bâtiments (patrimoine administratif)	ARN	33.3		4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	33.3		3	3	3	3	3	3	2	3	2	2.8	33.3		4	4	3	4	3	3	3	3	3.4	
		BOR	33.3	4		3	3	3	3	4	3	4	3.4	20.0	3		3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	46.7	3		3	3	3	3	3	3	3	3.0	
		CHE	42.9	3	3		3	3	3	3	3	3	3.0	23.8	4	4		4	4	4	4	4	4	4	4.0	33.3	3	3		3	3	3	3	3	3	3.0	
		CRA	48.3	5	5	5		5	5	5	5	5	5.0	20.7	5	5	5		5	5	5	5	5	5	5.0	31.0	3	3	3		3	3	3	3	3	3.0	
		EYS	20.0	3	3	3	3		3	3	3	3	3.0	35.0	2	2	2	2		2	2	2	2	2	2.0	45.0	2.5	2.5	2.5	2.5		2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
		GIN	40.7	4	4	4	4	4		4	4	4	4.0	22.2	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5		2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	37.0	4	4	4	4	4		4	4	4	4	4.0
		GRE	40.0	3	3	3	3	3	3		3	3	3.0	26.7	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1.0	33.3	3	3	3	3	3	3		3	3	3	3.0
		RIP	16.7	4	4	3	4	1	3	3		3	3.1	33.3	3	3	2	3	1	2	2		2	2	2.3	50.0	3	3	3	3	2	3	3		3	3	2.9
		SIG	36.7	4	4	4	4	4	4	4	4		4.0	20.0	2	2	2	2	2	2	2		2	2	2.0	43.3	3	3	3	3	3	3	3	3		3	3.0
P 1.11	Médico-social (santé, homes, affaires et assurances sociales)	ARN	33.3		3	3	3	3	3	3	3	3.0	33.3		3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	33.3		3	3	3	3	3	3	3	3	3.0		
		BOR	33.3	5		5	5	5	5	5	5	5	5.0	20.0	3		3	3	3	3	3	3	3	3.0	46.7	3		3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	
		CHE	42.9	5	5		5	5	5	5	5	5	5.0	23.8	5	5		5	5	5	5	5	5	5.0	33.3	3	3		3	3	3	3	3	3	3	3.0	
		CRA	48.3	5	5	5		5	5	5	5	5	5.0	20.7	1	1	1		1	1	1	1	1	1.0	31.0	5	5	5		5	5	5	5	5	5	5.0	
		EYS	20.0	5	5	5	5		5	5	5	5	5.0	35.0	1	1	1	1		1	1	1	1	1.0	45.0	5	5	5	5		5	5	5	5	5	5.0	
		GIN	40.7	4	4	4	4	4		4	4	4	4.0	22.2	1	1	1	1	1		1	1	1	1.0	37.0	5	5	5	5	5		5	5	5	5	5.0	
		GRE	40.0	5	5	5	5	5	5		5	5	5.0	26.7	2	2	2	2	2	2		2	2	2.0	33.3	4	4	4	4	4	4		4	4	4	4.0	
		RIP	16.7	3	3	3	3	3	3	3		3	3.0	33.3	3	3	3	3	3	3	3		3	3	3.0	50.0	3	3	3	3	3	3	3		3	3	3.0
		SIG	36.7	5	5	5	5	5	5	5	5		5.0	20.0	5	5	5	5	5	5	5	5		5.0	43.3	3	3	3	3	3	3	3	3		3	3.0	
P 1.12	Sécurité (police, service du feu, protection civile)	ARN	33.3		4	4	4	4	4	4	4	4.0	33.3		3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	33.3		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0		
		BOR	33.3	5		5	5	5	5	5	5	5	5.0	20.0	3		3	3	3	3	3	3	3	3.0	46.7	3		3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	
		CHE	42.9	3	3		3	3	3	3	3	3	3.0	23.8	2	2		2	2	2	2	2	2	2.0	33.3	4	4		4	4	4	4	4	4	4	4.0	
		CRA	48.3	3	4	4		4	4	3	4	3	3.6	20.7	1	1	1		1	1	1	1	1	1.0	31.0	5	5	5		5	5	5	5	5	5	5.0	
		EYS	20.0	2.5	2.5	2.5	2.5		2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	35.0	3	3	3	3		3	3	3	3	3	3.0	45.0	3.5	3.5	3.5	3.5		3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5
		GIN	40.7	3	3	3	3	3		3	3	3	3.0	22.2	2	2	2	2	2		2	2	2	2.0	37.0	3	3	3	3	3		3	3	3	3	3.0	
		GRE	40.0	4	4	4	4	4	4		4	4	4.0	26.7	4	4	4	4	4	4		4	4	4.0	33.3	5	5	5	5	5	5		5	5	5	5.0	
		RIP	16.7	3	3	3	3	3	3	3		3	3.0	33.3	3	3	3	3	3	3	3		3	3	3.0	50.0	5	5	5	5	5	5	5		5	5	5.0
		SIG	36.7	3	2	2	2	2	2	3	3		2.4	20.0	5	5	5	5	5	5	5	5		5.0	43.3	5	5	5	5	5	5	5	5		5	5.0	

Source : Idheap + Compas

Tableau 8-1 : Notation prestation par prestation de l'axe Prestation-décision (suite et fin)

Prest-Déc.		Critères - résultats bruts																																		
Code	Prestation	Similarité des besoins											Effets de débordement										Besoin de coordination													
		P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY		
P1.13	Services industriels (eau, électricité, gaz, telereseau) et déchets	ARN	33.3		4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	33.3		3	2	2	3	2	3	2	3	2.5	33.3		3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0
		BOR	33.3	5		5	5	5	5	5	5	5	5.0	20.0	1		1	1	1	1	1	1	1	1.0	46.7	3		3	3	3	3	3	3	3	3	3.0
		CHE	42.9	5	5		5	5	5	5	5	5	5.0	23.8	5	5		5	5	5	5	5	5	5.0	33.3	5	5		5	5	5	5	5	5	5	5.0
		CRA	48.3	5	5	5		5	5	5	5	5	5.0	20.7	5	5	5		5	5	5	5	5	5.0	31.0	5	5	5		5	5	5	5	5	5	5.0
		EYS	20.0	3	3	3	3		3	3	3	3	3.0	35.0	2	2	2	2		2	2	2	2	2.0	45.0	3	3	3	3		3	3	3	3	3.0	
		GIN	40.7	4	4	4	4	4		4	4	4	4.0	22.2	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5		1.5	1.5	1.5	1.5	37.0	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5		4.5	4.5	4.5	4.5	
		GRE	40.0	5	5	5	5	5	5		5	5	5.0	26.7	4	4	4	4	4	4		4	4	4.0	33.3	4	4	4	4	4	4		4	4	4.0	
		RIP	16.7	3	3	1	5	1	1	1		1	2.0	33.3	3	3	1	5	1	1	1		1	2.0	50.0	3	3	1	5	1	1	1		1	2.0	
		SIG	36.7	5	5	5	5	5	5	5	5		5.0	20.0	1	1	1	1	1	1	1	1		1.0	43.3	4	4	4	4	4	4	4	4		4.0	

Source : Idheap + Compas

Tableau 8-2 : Notation prestation par prestation de l'axe Prestation-production (suite)

Prest-Prod.		Critères - résultats bruts																																											
Code	Prestation	Econ. échelle RH										Econ. échelle BSM										Econ. Échelle équip.										Proximité													
		P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY
P1.5	Culture, sport et jeunesse	ARN	17.7	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	17.7	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	26.5	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	38.2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2.0	
		BOR	4.2	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	20.8	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	41.7	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	33.3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	
		CHE	18.5	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	14.8	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	22.2	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	44.4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	
		CRA	23.1	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	23.1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	30.8	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	23.1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	
		EYS	12.0	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	24.0	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	24.0	2	2	2	2	2	2	2	2	2.0	40.0	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5
		GIN	19.4	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	13.9	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	27.8	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	38.9	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	
		GRE	31.6	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	15.8	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	21.1	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	31.6	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	
		RIP	26.7	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	10.0	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	16.7	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	46.7	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	
SIG	28.6	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	21.4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	21.4	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	28.6	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0			
P1.6	Ecoles et petite enfance	ARN	17.7	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	17.7	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	26.5	3	3	3	3	3	3	3	3.0	38.2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0			
		BOR	4.2	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	20.8	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	41.7	4	4	4	4	4	4	4	4.0	33.3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0			
		CHE	18.5	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	14.8	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	22.2	3	3	3	3	3	3	3	3.0	44.4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0			
		CRA	23.1	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	23.1	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	30.8	3	3	3	3	3	3	3	3.0	23.1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0			
		EYS	12.0	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	24.0	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	24.0	5	5	5	5	5	5	5	5.0	40.0	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0			
		GIN	19.4	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	13.9	2	2	2	2	2	2	2	2	2.0	27.8	2	2	2	2	2	2	2	2.0	38.9	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0			
		GRE	31.6	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	15.8	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	21.1	5	5	5	5	5	5	5	5.0	31.6	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0			
		RIP	26.7	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	10.0	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	16.7	3	3	3	3	3	3	3	3.0	46.7	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0			
SIG	28.6	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	21.4	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	21.4	5	5	5	5	5	5	5	5.0	28.6	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0					
P1.7	Espaces verts, voirie et routes, forêt et agriculture, ports et rives	ARN	17.7	3	3	3	3	3	3	3	3.0	17.7	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	26.5	4	4	4	4	4	4	4	4.0	38.2	4	1	1	4	1	1	1	1	1	1.8				
		BOR	4.2	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	20.8	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	41.7	4	4	4	4	4	4	4	4.0	33.3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0			
		CHE	18.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	14.8	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	22.2	4	4	4	4	4	4	4	4.0	44.4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0			
		CRA	23.1	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	23.1	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	30.8	5	5	5	5	5	5	5	5.0	23.1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0			
		EYS	12.0	2	2	2	2	2	2	2	2	2.0	24.0	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	24.0	2	2	2	2	2	2	2	2.0	40.0	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0			
		GIN	19.4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	13.9	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	27.8	2	2	2	2	2	2	2	2.0	38.9	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0			
		GRE	31.6	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	15.8	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	21.1	4	4	4	4	4	4	4	4.0	31.6	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0			
		RIP	26.7	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	10.0	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	16.7	1	1	1	1	1	1	1	1.0	46.7	4	4	2	4	1	2	2	2	2	1	2.5		
SIG	28.6	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	21.4	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	21.4	2	2	2	2	2	2	2	2.0	28.6	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0					
P1.8	Finances, RH, informatique	ARN	17.7	4	4	4	4	4	4	4	4.0	17.7	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	26.5	4	4	4	4	4	4	4	4.0	38.2	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0				
		BOR	4.2	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	20.8	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	41.7	4	4	4	4	4	4	4	4.0	33.3	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0			
		CHE	18.5	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	14.8	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	22.2	3	3	3	3	3	3	3	3.0	44.4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0			
		CRA	23.1	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	23.1	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	30.8	5	5	5	5	5	5	5	5.0	23.1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0			
		EYS	12.0	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	24.0	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	24.0	4	4	4	4	4	4	4	4.0	40.0	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0			
		GIN	19.4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	13.9	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	27.8	4	4	4	4	4	4	4	4.0	38.9	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0			
		GRE	31.6	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	15.8	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	21.1	4	4	4	4	4	4	4	4.0	31.6	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0			
		RIP	26.7	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	10.0	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	16.7	4	4	4	4	4	4	4	4.0	46.7	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0			
SIG	28.6	1	1	1	1	1	1	1	1	1.0	21.4	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	21.4	3	3	3	3	3	3	3	3.0	28.6	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0					

Source : Idheap + Compas

Tableau 8-2 : Notation prestation par prestation de l'axe Prestation-production (suite)

Prest-Prod.		Critères - résultats bruts																																											
Code	Prestation	Econ. échelle RH										Econ. échelle BSM										Econ. Échelle équip.										Proximité													
		P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY	P	ARN	BOR	CHE	CRA	EYS	GIN	GRE	RIP	SIG	MOY
P1.9	Immeubles et domaines (patrimoine financier)	ARN	17.7	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	17.7	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	26.5	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	38.2	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0
		BOR	4.2	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	20.8	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	41.7	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	33.3	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	
		CHE	18.5	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	14.8	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	22.2	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	44.4	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0		
		CRA	23.1	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	23.1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	30.8	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	23.1	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0		
		EYS	12.0	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	24.0	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	24.0	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	40.0	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0		
		GIN	19.4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	13.9	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	27.8	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	38.9	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0		
		GRE	31.6	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	15.8	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	21.1	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	31.6	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0		
		RIP	26.7	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	10.0	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	16.7	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	46.7	1	1	1	1	1	1	1	1	1.0		
SIG	28.6	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	21.4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	21.4	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	28.6	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0				
P1.10	Intendance des bâtiments (patrimoine administratif)	ARN	17.7	3	3	3	3	3	3	3	3.0	17.7	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	26.5	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	38.2	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0			
		BOR	4.2	3	3	3	3	3	3	3	3.0	20.8	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	41.7	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	33.3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0			
		CHE	18.5	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	14.8	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	22.2	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	44.4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0			
		CRA	23.1	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	23.1	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	30.8	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	23.1	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0			
		EYS	12.0	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	24.0	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	24.0	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	40.0	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0		
		GIN	19.4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	13.9	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	27.8	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	38.9	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5		
		GRE	31.6	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	15.8	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	21.1	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	31.6	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0		
		RIP	26.7	2	2	2	2	2	2	2	2	2.0	10.0	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2.0	16.7	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	46.7	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0		
SIG	28.6	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	21.4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	21.4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	28.6	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0				
P1.11	Médico-social (santé, homes, affaires et assurances sociales)	ARN	17.7	2	2	2	2	2	2	2	2.0	17.7	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2.0	26.5	2	2	2	2	2	2	2	2	2.0	38.2	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0			
		BOR	4.2	3	3	3	3	3	3	3	3.0	20.8	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	41.7	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	33.3	2	2	2	2	2	2	2	2	2.0			
		CHE	18.5	3	3	3	3	3	3	3	3.0	14.8	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	22.2	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	44.4	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0			
		CRA	23.1	1	1	1	1	1	1	1	1.0	23.1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1.0	30.8	1	1	1	1	1	1	1	1	1.0	23.1	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0			
		EYS	12.0	3	3	3	3	3	3	3	3.0	24.0	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	24.0	1	1	1	1	1	1	1	1	1.0	40.0	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0			
		GIN	19.4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	13.9	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	27.8	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	38.9	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0			
		GRE	31.6	5	5	5	5	5	5	5	5.0	15.8	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	21.1	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	31.6	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0			
		RIP	26.7	3	3	3	3	3	3	3	3.0	10.0	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	16.7	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	46.7	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0		
SIG	28.6	4	4	4	4	4	4	4	4.0	21.4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	21.4	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	28.6	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0					
P1.12	Sécurité (police, service du feu, protection civile)	ARN	17.7	5	5	5	5	5	5	5	5.0	17.7	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	26.5	1	1	1	1	1	1	1	1	1.0	38.2	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0				
		BOR	4.2	4	4	4	4	4	4	4	4.0	20.8	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	41.7	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	33.3	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0			
		CHE	18.5	4	4	4	4	4	4	4	4.0	14.8	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	22.2	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	44.4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0			
		CRA	23.1	4	4	4	4	4	4	4	4.0	23.1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	30.8	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	23.1	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0			
		EYS	12.0	3	3	3	3	3	3	3	3.0	24.0	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	24.0	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	40.0	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0			
		GIN	19.4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	13.9	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	27.8	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0	38.9	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0			
		GRE	31.6	4	4	4	4	4	4	4	4.0	15.8	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	21.1	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	31.6	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0			
		RIP	26.7	4	4	4	4	4	4	4	4.0	10.0	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	16.7	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0	46.7	4	4	4	4	4	4	4	4	4.0			
SIG	28.6	4	4	4	4	4	4	4	4.0	21.4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3.0	21.4	2	2	2	2	2	2	2	2	2.0	28.6	5	5	5	5	5	5	5	5	5.0					

Source : Idheap + Compas

